



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts



Archipel
Research & Consulting



Recherche sur la valeur du financement public des arts et des cultures autochtones

Rapport final

Conseil des arts du Canada et Archipel Research and Consulting Inc.
29 septembre 2022

Table des matières

Table des matières	2
Remerciements	4
Résumé	6
Présentation	8
Méthode	10
Recrutement et participation	12
Protocole d'analyse	12
Participation aux entrevues par régions	13
Participation aux groupes de discussion par régions	16
Participation au sondage par régions	19
Données démographiques	21
Données démographiques des participantes et participants aux entrevues	22
Données démographiques des participantes et participants aux groupes de discussion	22
Données démographiques des participantes et participants au sondage	23
Mise en contexte	24
Survol	25
Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	27
Commission royale sur les peuples autochtones	28
Commission de vérité et réconciliation	29
Partie 1. La communauté autochtone, les arts et la culture	31
Le rôle des pratiques artistiques et culturelles autochtones	31
Contrôler nos histoires	35
Propriété et droits artistiques	37
Partie 2. La valeur du financement public	41
Réussites et forces	41
Établissement de relations	43
Exemples de réussite	45

Partie 3. Accès au financement	49
Accès aux possibilités de financement	49
Contrôle de l'accès et professionnalisation	54
Soutien aux candidates et candidats dans les communautés éloignées	56
Soutien linguistique	58
Occasions de mentorat	60
Soutien communautaire et relations	62
Identité et financement	64
Partie 4. La réconciliation : le résultat de la vérité	66
Propriété	67
Obligation de rendre des comptes	69
Sensibilisation	70
Développement des relations	71
Partie 5. La voie à suivre	72
Collaboration, liens communautaires et développement soutenu des relations	72
Le Nord	73
Langue et culture	74
Financement	74
Accessibilité, sensibilisation et information	75
Droits des Autochtones, réconciliation et décolonisation	76
Conclusion	78
Annexes	80
Guide d'entrevue	80
Guide du groupe de discussion	83
Sondage	84
Carte régionale	95

Remerciements

Nous reconnaissons que les bureaux du Conseil des arts du Canada, situés à Ottawa, se trouvent sur le territoire non cédé de la Nation algonquine anishinaabe, présente en ces lieux depuis des temps immémoriaux. Nous reconnaissons aussi que les Algonquins sont les gardiens et défenseurs traditionnels du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais et de ses affluents.



Nous saluons leur longue tradition d'accueil dont ont bénéficié de nombreuses nations dans ce magnifique territoire et nous nous engageons à défendre et à promouvoir la voix et les valeurs de notre nation hôte. De plus, nous respectons et affirmons les droits inhérents et attribués par traités de tous les peuples autochtones de ce territoire, et nous honorons et continuerons d'honorer les promesses d'autodétermination et de souveraineté faites aux nations et peuples autochtones. Nous reconnaissons l'asservissement des terres et l'oppression des cultures et des premiers peuples qui ont marqué l'histoire de ce territoire que nous connaissons comme le Canada, et nous croyons sincèrement que les arts contribuent au parcours de guérison et de décolonisation que nous entreprenons tous ensemble. Cet énoncé de reconnaissance du territoire a été conçu par des membres de la communauté algonquine. Nous les remercions de leur générosité et de leur collaboration.

Nous aimerions aussi remercier les nombreuses participantes et nombreux participants qui nous ont fait part de leurs expériences, réflexions et expertises inestimables tout au long de l'étude. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui, d'un océan à l'autre, ont participé aux entrevues, aux groupes de discussion et aux sondages. Nous espérons que le présent rapport fera résonner vos voix. Pour terminer, nous aimerions exprimer notre gratitude au cercle consultatif invité par le Conseil, et dont les conseils et le soutien tout au long du projet de recherche nous ont permis d'élaborer le présent rapport selon les méthodologies autochtones.



Résumé

Le présent rapport a été élaboré par Archipel Research and Consulting Inc., en collaboration avec le Conseil des arts du Canada (le Conseil), dans le cadre d'une étude nationale portant sur l'importance des arts et des cultures chez les communautés autochtones et sur le rôle du financement public dans ce secteur. Nous sommes entrés en contact avec des artistes autochtones de partout au pays pour comprendre comment il serait possible de renforcer les relations entre le Conseil et les artistes, les passeuses et passeurs culturels et les communautés autochtones, et de guider l'amélioration de l'accès au financement des arts et de la culture.



Le rapport résume les réponses tirées du sondage en ligne, des entrevues et des groupes de discussion menés partout au pays d'août 2020 à septembre 2021. Des artistes et des passeuses et passeurs culturels autochtones de 12 régions canadiennes ont participé à des entrevues, à des groupes de discussion ou à un sondage en ligne pour présenter leur vision des arts et de la culture et exprimer leur avis sur les retombées du financement public sur les arts et les cultures autochtones. Dans les régions visées par la recherche, on a mené 124 entrevues, 15 groupes de discussion (réunissant 112 personnes) et un sondage en ligne (413 répondantes et répondants) auprès d'artistes autochtones, de passeuses et passeurs culturels, d'Aînées et d'Aînés.

Le rapport met en lumière l'importance particulière des arts et de la culture pour les Autochtones et leurs communautés, le rôle que jouent les organismes artistiques autochtones dans la promotion et le soutien des artistes autochtones, et la valeur du financement octroyé par le Conseil et d'autres organismes de financement des arts soutenant les artistes autochtones. Enfin, il contient des recommandations, formulées par les participantes et participants, concernant la manière dont le Conseil et les autres organismes de financement des arts pourraient mieux servir les artistes autochtones au Canada. En conclusion, le rapport propose une voie à suivre pour que les arts et les cultures autochtones rejoignent le travail de réconciliation et de décolonisation.

Présentation

Comme l'a souligné Nokomis, aînée et conteuse ojibwée, pour de nombreux Autochtones, l'art est l'expression des liens avec la culture, les ancêtres, la communauté et les générations futures, et de la responsabilité à cet égard.



Compte tenu de l'histoire du pays, le gouvernement du Canada a la responsabilité de financer et de soutenir adéquatement les artistes autochtones. L'étude est née de la nécessité de mieux comprendre la complexité des moyens par lesquels le Conseil des arts du Canada devrait soutenir les artistes, les groupes et organismes artistiques, les passeuses et passeurs culturels, les travailleuses et travailleurs culturels et les communautés autochtones. C'est pourquoi le Conseil des arts du Canada, en collaboration avec Archipel Research and Consulting Inc., a établi des contacts avec des artistes autochtones, des passeuses et passeurs culturels, des Aînées et des Aînés de partout au Canada. Pour accomplir son objectif, Archipel a eu recours à des entrevues individuelles, à des groupes de discussion et à un sondage.

L'objectif principal de ce projet de recherche national était de mieux comprendre : a) l'importance et le rôle des arts et de la culture pour les communautés autochtones; b) les répercussions du financement public des arts et des cultures autochtones; c) les moyens de renforcer les relations entre les peuples autochtones et les organismes publics de soutien aux arts; et d) la façon d'améliorer l'accès au financement public pour les artistes, les passeuses et passeurs culturels, les Aînées, les Aînés et les communautés autochtones. Ce rapport, préparé par Archipel Research and Consulting Inc., présente les résultats de cette étude nationale.

Méthode

Le projet a fait appel à un concept de recherche qualitative utilisant des entrevues semi-structurées et des groupes de discussion qui mettent davantage l'accent sur la compréhension et l'exploration des expériences des participantes et participants. Ce modèle donne la priorité aux méthodologies de recherche autochtones, qui soulignent l'importance des approches dialogiques, itératives et historiques de la recherche. La vision de Margaret Kovach quant aux méthodologies autochtones a été vitale pour ce projet, car elle nous a incités à considérer l'art et la recherche autochtones comme étant non seulement une expression créative ou la collecte de connaissances, mais comme faisant partie d'un paradigme plus grand qui met l'accent sur la réciprocité, la responsabilité envers la communauté et l'activisme.



La recherche a aussi été guidée par le principe d'*Etuaptmumk*, une méthode et un cadre micmacs signifiant « double regard ». Ce concept combine les philosophies d'apprentissage et de connaissances autochtones et les approches scientifiques occidentales dans une utilisation visant le bien de tous. La pratique du double regard est une approche hybride qui permet aux équipes de recherche de tirer avantage des valeurs liées à la vision du monde autochtone et de celles liées aux principes universitaires occidentaux.

Les groupes de discussion s'articulaient autour du principe des « assemblées de cuisine ». Cette approche invite les participantes et participants à se réunir dans un environnement convivial, où elles et ils peuvent pratiquer leur art ou partager un repas tout en discutant. Or, puisque la recherche a été effectuée durant la pandémie, toutes ces interactions ont dû se dérouler de manière virtuelle. Une approche spéciale a permis de faire en sorte que l'échange virtuel de connaissances et d'énergie ressemble le plus possible à une interaction en chair et en os.

En outre, des données démographiques ont été recueillies auprès des participantes et participants. Ces données comprennent l'identité de genre, la communauté autochtone, l'appartenance à la communauté LGBTQ2+, la langue maternelle, l'âge, le lieu de résidence, ainsi que l'identification en tant que personne sourde ou personne ayant un handicap. Le présent rapport repose sur un sondage, des entrevues individuelles et des groupes de discussion menés d'août 2020 à septembre 2021.

Une considération méthodologique importante dans le cadre de ce projet a été l'auto-identification des Autochtones. À plusieurs reprises au cours du processus d'entrevue, des préoccupations ont été soulevées au sujet d'artistes se réclamant de façon discutable d'une identité ou d'une communauté autochtone. Dans certains cas, ces personnes a) n'avaient aucun lien avec une communauté autochtone, b) se fondaient sur des revendications d'autochtonie inventées ou illégitimes, c) affirmaient leur appartenance à des groupes qui avaient eux-mêmes des liens douteux avec l'autochtonie ou d) revendiquaient une identité autochtone basée sur un unique ancêtre autochtone. Cet enjeu a soulevé une question primordiale, à savoir comment gérer notre processus de recrutement et de participation. Nous avons remédié à ce problème en cours d'étude, en effectuant des recherches plus approfondies sur les participantes et participants avant de les inviter à prendre part au processus. Mais cet enjeu a également soulevé une préoccupation plus vaste, ressentie de part et d'autre, à savoir qu'un processus de sélection amélioré pourrait éliminer l'incertitude concernant l'autochtonie et assurer l'obligation de rendre des comptes sur l'accès plus général au financement. Les préoccupations liées à l'auto-identification sont traitées plus en détail dans les résultats thématiques.

Recrutement et participation

Cette étude visait à atteindre trois principaux groupes de recrutement : a) les candidates, les candidats et les bénéficiaires autochtones de financement du Conseil, b) les artistes et les passeuses et passeurs culturels autochtones dont les renseignements sont accessibles au public, et c) d'autres artistes et passeuses et passeurs culturels autochtones trouvés au moyen de réseaux personnels. Le processus de participation s'est concentré sur l'élaboration d'une vision commune de relation interculturelle respectueuse afin de faire place à l'autodétermination et à la souveraineté culturelle. Cette approche méthodologique reflète donc les principes autochtones de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP)¹.

La participation à toutes les facettes du projet était entièrement volontaire, et les comptes rendus des entrevues ont été anonymisés. Les personnes consultées pouvaient mettre fin à leur participation à tout moment et étaient informées qu'il n'y avait aucune obligation de répondre directement aux questions – toutes les questions ou certaines d'entre elles pouvaient rester sans réponse. Les personnes sondées étaient encouragées à communiquer toute information qu'elles jugeaient pertinente pour l'étude. Une fois l'entrevue ou les groupes de discussion terminés, les participantes et participants ont reçu une copie des notes de l'entrevue aux fins de vérification et d'approbation et, en général, n'y ont apporté que des corrections mineures. Les personnes sondées avaient la possibilité de se retirer de l'étude jusqu'à 14 jours après leur participation.

Protocole d'analyse

L'analyse et la préparation de ce rapport se sont appuyées sur des méthodologies de recherche ancrées dans les modes de connaissance et de savoir (épistémologies) et les modes d'existence (ontologies) autochtones. La méthodologie d'analyse utilisée pour déterminer les thèmes comprenait une combinaison de stratégies de codage inductives et déductives visant à décrire et à organiser au mieux les réponses des artistes autochtones des différentes régions. Les thèmes sont basés sur des codes conceptuels dérivés des déclarations explicites et des réponses aux questions d'entrevue, ainsi que des recherches existantes sur les arts et les pratiques culturelles autochtones. Tout au long de ce processus de codage, les aspects explicites et implicites des récits et des expériences personnelles des participantes et participants ont été saisis. Les thèmes ont d'abord été explorés dans chacune des entrevues avec les artistes, avant d'être compilés et analysés pour les 12 régions de la recherche et synthétisés dans le présent rapport.

1 Pour en savoir plus sur les principes de PCAP : www.fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/.

Participation aux entrevues par régions

La carte des régions visées par l'étude est présentée en annexe. Un total de 124 personnes ont pris part aux entrevues. Nous avons obtenu une représentation adéquate des personnes consultées dans les 12 régions de recherche. Nous avons eu les plus fortes représentations des régions 6 (Tkaronto), 7 (Grands Lacs) et 8 (Traités numérotés 1, 2, 3, 5 et 9). Nous avons eu la plus faible représentation de la région 12 (Yukon).

Nom de la région	Langue	Entités coloniales	Nombre d'entrevues
1. Inuit Nunangat	Inuktitut et anglais	La région désignée des Inuvialuits, le Nunavut, le Nunavik et le Nunatsiavut	8
2. Territoire des Mi'kmaki et des Wolastoqey	Anglais	Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, péninsule de la Gaspésie	11
3. Nitassinan, Nitaskinan, Eeyou Istchee, Wendake et communautés des Abénakis	Anglais	Grande partie du Québec, ville de Québec, Sud du Labrador	10
4. Communautés des Tiohtià:ke (Autochtones vivant en milieu urbain) et des Kanien'kehà:ka (Akwasasne, Kanasetake, Tyendinaga, Kahnawake, Wahta)	Anglais et français	Région de Montréal et région du Saint-Laurent, y compris Kingston et la baie de Quinte	7

Nom de la région	Langue	Entités coloniales	Nombre d'entrevues
5. Kichi Sibi	Anglais et français	Ottawa-Gatineau et territoire algonquin (Est de l'Ontario et Ouest du Québec, y compris Val-d'Or)	8
6. Tkaronto (Autochtones vivant en milieu urbain)	Anglais	Toronto	15
7. Grands Lacs (y compris les régions visées par les traités Robinson et Williams)	Anglais	Tout l'Ontario au sud des régions visées par des traités numérotés, à l'exception de Toronto et des communautés algonquines et mohawks.	13
8. Traités numérotés 1, 2, 3, 5 et 9	Anglais	Nord de l'Ontario, majeure partie du Manitoba, partie de la Saskatchewan	15
9. Traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11	Anglais	Majeure partie de la Saskatchewan, toute l'Alberta, Nord-Est de la Colombie-Britannique, grande partie des Territoires du Nord-Ouest	12
10. Territoires non cédés de la côte Pacifique	Anglais	Toute la Colombie-Britannique, sauf Vancouver	10

Nom de la région	Langue	Entités coloniales	Nombre d'entrevues
11. Vancouver (Autochtones vivant en milieu urbain)	Anglais	Vancouver	11
12. Conseil des Premières Nations du Yukon	Anglais	Territoires de tous les membres du conseil du Yukon	4

Participation aux groupes de discussion par régions

En tout, 112 personnes ont pris part aux groupes de discussion. Nous avons enregistré les plus fortes représentations pour les organismes artistiques autochtones et la région 5 (Kichi Sibi [Ottawa]). Nous avons enregistré la plus faible représentation pour la région 3 (Nitassinan, Nitaskinan, Eeyou Istchee, Wendake et communautés des Abénakis [Québec]). Les groupes de discussion réunissaient des artistes, des passeuses et passeurs culturels, des Aînés et Aînées, des organismes artistiques ou culturels autochtones ainsi que du personnel du programme *Créer, connaître et partager* du Conseil des arts et d'autres organismes de soutien aux arts proposant des programmes destinés aux Autochtones.

Nom de la région	Langue	Entités coloniales	Nombre de personnes participantes
1. Inuit Nunangat	Inuktitut et anglais	La région désignée des Inuvialuits, le Nunavut, le Nunavik et le Nunatsiavut	5
2. Territoire des Mi'kmaki et des Wolastoqey	Anglais	Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, péninsule de la Gaspésie	8
3. Nitassinan, Nitaskinan, Eeyou Istchee, Wendake et communautés des Abénakis	Français	Grande partie du Québec, ville de Québec, Sud du Labrador	3

Nom de la région	Langue	Entités coloniales	Nombre de personnes participantes
4. Communautés des Tiohtià:ke (Autochtones vivant en milieu urbain) et des Kanien'kehà:ka (Akwesasne, Kanasetake, Tyendinaga, Kahnawake, Wahta)	Anglais	Région de Montréal et région du Saint-Laurent, y compris Kingston et la baie de Quinte	7
5. Kichi Sibi	Anglais	Ottawa-Gatineau et territoire algonquin (Est de l'Ontario et Ouest du Québec, y compris Val-d'Or)	11
6. Tkaronto (Autochtones vivant en milieu urbain)	Anglais	Toronto	7
7. Grands Lacs (y compris les régions visées par les traités Robinson et Williams)	Anglais	Tout l'Ontario au sud des régions visées par des traités numérotés, à l'exception de Toronto et des communautés algonquines et mohawks	5
8. Traités numérotés 1, 2, 3, 5 et 9	Anglais	Nord de l'Ontario, majeure partie du Manitoba, partie de la Saskatchewan	8

Nom de la région	Langue	Entités coloniales	Nombre de personnes participantes
9. Traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11	Anglais	Majeure partie de la Saskatchewan, toute l'Alberta, Nord-Est de la Colombie-Britannique, grande partie des Territoires du Nord-Ouest	10
10. Territoires non cédés de la côte Pacifique	Anglais	Toute la Colombie-Britannique, sauf Vancouver	5
11. Vancouver (Autochtones vivant en milieu urbain)	Anglais	Vancouver	5
12. Conseil des Premières Nations du Yukon	Anglais	Territoires de tous les membres du conseil du Yukon	8
13. Programme <i>Créer, connaître et partager</i>	Anglais	Nationaux	7
14. Organismes artistiques	Anglais	Nationaux	16
15. Organismes de soutien aux arts	Anglais	Nationaux	7

Participation au sondage par régions

Nous avons reçu 413 réponses provenant d'artistes autochtones de partout au Canada, à l'exception de la région 12 (Conseil des Premières Nations du Yukon), pour lequel nous n'avons reçu aucune réponse. Nous avons enregistré la plus forte représentation pour la région 9 (région visée par les traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11). Lorsqu'on leur a demandé leur province de résidence, la majorité des personnes répondantes ont dit l'Ontario (30 %), la Colombie-Britannique (20 %) ou l'Alberta (10 %). Les autres habitaient en Nouvelle-Écosse (9 %), au Manitoba (7 %), au Québec (6 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (4 %), en Saskatchewan (3 %) et au Nouveau-Brunswick (2 %); 2 % des participants résidaient dans deux provinces.

Nom de la région	Entités coloniales	Pourcentage de répondantes et répondants au sondage
1. Inuit Nunangat	La région désignée des Inuvialuits, le Nunavut, le Nunavik et le Nunatsiavut	1 %
2. Territoire des Mi'kmaki et des Wolastoqey	Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, péninsule de la Gaspésie	15 %
3. Nitassinan, Nitaskinan, Eeyou Istchee, Wendake et communautés des Abénakis	Grande partie du Québec, ville de Québec, Sud du Labrador	5 %
4. Communautés des Tiohtià:ke (Autochtones vivant en milieu urbain) et des Kanien'kehà:ka (Akwasasne, Kanasetake, Tyendinaga, Kahnawake, Wahta)	Région de Montréal et région du Saint-Laurent, y compris Kingston et la baie de Quinte	3 %

Nom de la région	Entités coloniales	Pourcentage de répondantes et répondants au sondage
5. Kichi Sibi	Ottawa-Gatineau et territoire algonquin (Est de l'Ontario et Ouest du Québec, y compris Val-d'Or)	6 %
6. Tkaronto (Autochtones vivant en milieu urbain)	Toronto	10 %
7. Grands Lacs (y compris les régions visées par les traités Robinson et Williams)	Tout l'Ontario au sud des régions visées par des traités numérotés, à l'exception de Toronto et des communautés algonquines et mohawks	12 %
8. Traités numérotés 1, 2, 3, 5 et 9	Nord de l'Ontario, majeure partie du Manitoba, partie de la Saskatchewan	11 %
9. Traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11	Majeure partie de la Saskatchewan, toute l'Alberta, Nord-Est de la Colombie-Britannique, grande partie des Territoires du Nord-Ouest	16 %
10. Territoires non cédés de la côte Pacifique	Toute la Colombie-Britannique, sauf Vancouver	13 %
11. Vancouver (Autochtones vivant en milieu urbain)	Vancouver	7 %
12. Conseil des Premières Nations du Yukon	Territoires de tous les membres du conseil du Yukon	0 %

Données démographiques



Données démographiques des participantes et participants aux entrevues

Dans les 12 régions de la recherche, nous avons eu une bonne représentation des diverses identités et caractéristiques démographiques des personnes consultées. La majorité des personnes interviewées (69 %) avaient reçu du financement du Conseil dans le passé, et une minorité d'entre elles (29 %) n'avaient jamais reçu de financement du Conseil. Les participantes et participants représentaient un vaste éventail de disciplines artistiques : on retrouvait notamment des artistes en arts visuels, des auteures et auteurs, des danseuses et danseurs, des chorégraphes, des cinéastes, des designers de mode, des poètes, des spécialistes du perlage et des gardiennes et gardiens du savoir.

Une large tranche d'âge a été incluse dans ces entrevues. Les personnes consultées avaient entre 21 et 91 ans, et l'âge moyen était d'environ 41 ans. En matière de langue, la majorité a indiqué l'anglais comme langue première (75 %), certaines personnes ont indiqué le français comme langue maternelle (14 %) et d'autres ont indiqué des langues autochtones (10 %). La majorité des personnes consultées étaient des femmes (67 %) et certaines, des hommes (32 %). En outre, environ 6 % se sont identifiées comme bispirituelles ou non binaires, et environ 23 % se sont déclarées LGBTQ2+. Enfin, environ 6 % se sont identifiées comme des personnes sourdes et environ 19 %, comme des personnes handicapées. La plupart des personnes consultées se sont associées à une communauté des Premières Nations (74 %) et d'autres, à une communauté inuite (8 %) ou métisse (18 %). Il y avait une représentation raisonnable de personnes résidant en milieu urbain (50 %) et rural (44 %), et certaines se sont déclarées comme vivant à la fois en milieu urbain et rural (6 %).

Données démographiques des participantes et participants aux groupes de discussion

Les données démographiques des participantes et participants aux groupes de discussion étaient semblables à celles enregistrées pour les entrevues. Les 112 participantes et participants représentaient un large éventail de pratiques et d'horizons artistiques. On retrouvait entre autres des artistes en arts visuels, des auteures et auteurs, des artistes de théâtre, des danseuses et danseurs, des artistes de tatouage traditionnel, des cinéastes, des artisanes et artisans du canot, des gardiennes et gardiens du savoir et des administratrices et administrateurs des arts.

Environ 73 % des personnes répondantes s'identifiaient comme étant issues des Premières Nations, tandis que 20 % s'identifiaient comme Métisse ou Métis et 7 %, comme Inuites ou Inuits. Quarante pour cent disaient résider en milieu urbain et 48 %, en milieu rural. Les autres affirmaient vivre à la fois en milieu urbain et rural (12 %). Plusieurs ont indiqué que les répercussions de la pandémie les avaient poussées à déménager en milieu rural ou à retourner dans leur communauté.

Les répondantes et répondants avaient entre 23 et 90 ans, et l'âge moyen était de 40 ans. La majorité (51 %) étaient des femmes, tandis que 42,9 % étaient des hommes et que 5,1 % s'identifiaient comme des personnes bispirituelles ou non binaires. Environ un quart (27,5 %) se disaient membres de la communauté LGBTQ2+. Enfin, 8,7 % s'identifiaient comme des personnes sourdes, partiellement sourdes ou malentendantes et 25,5 % disaient avoir un handicap.

Données démographiques des participantes et participants au sondage

Les 413 personnes ayant répondu au sondage en ligne représentaient un groupe diversifié d'artistes autochtones (dont des cinéastes, des auteures et auteurs, des sculpteuses et sculpteurs, des spécialistes du perlage, des photographes et des musiciennes et musiciens), de gardiennes et gardiens du savoir, d'Aînées et d'Aînés et de passeuses et passeurs culturels de partout au pays. Environ un quart (26 %) avaient participé à une entrevue durant les premières phases du projet. La majorité des personnes répondantes (72 %) s'identifiaient comme étant issues des Premières Nations, tandis que 24 % s'identifiaient comme Métisses ou Métis et 8 %, comme Inuites ou Inuits. La majorité (60 %) des participantes et participants étaient âgés de 45 à 64 ans.

Cinquante-six pour cent des personnes répondantes étaient des femmes, 30 % étaient des hommes et 18 % s'identifiaient comme des personnes bispirituelles ou non binaires. En outre, 30 % s'identifiaient comme membre de la communauté LGBTQ2+. Enfin, 8 % s'identifiaient comme des personnes sourdes, partiellement sourdes ou malentendantes, et 30 % disaient avoir un handicap. En ce qui concerne le type de région où elles vivaient et travaillaient, 56 % ont déclaré vivre en milieu urbain (dans une ville), 36 %, en milieu rural (dans une petite communauté), 13 %, en milieu suburbain (dans une communauté en périphérie d'une ville) et 8 %, en région éloignée (dans une communauté avec accès limité ou sans accès routier).

Mise en contexte

Les résultats émanant du présent rapport ne sauraient être analysés de façon isolée. Au Canada comme à l'international, un travail de base a déjà été entrepris relativement aux droits des peuples autochtones. La section qui suit présente un survol de ce contexte pour démontrer l'importance de l'étude dont il est question et ancrer les résultats du rapport dans un mouvement plus vaste en faveur de la vérité, de la reconnaissance et de la responsabilité partagée de s'attaquer aux iniquités historiques et actuelles. Nous ne pouvons pas entrer dans l'ère de la réconciliation sans tenir compte de la réalité des Autochtones au Canada et à l'international.



Il est primordial de lire la présente section et d'engager une réflexion avant de lire celles qui suivent. Cette section vise à situer le lectorat et à favoriser une optique de réflexion, de réconciliation et d'action. Nous invitons d'ailleurs le lectorat à reconnaître les conclusions du rapport, à accepter la responsabilité que les instances doivent s'y pencher et à réfléchir à la façon dont ces conclusions sont liées aux réalités et aux expériences vécues par les centaines d'artistes autochtones qui ont généreusement accepté de prendre part au projet.

Survol

L'histoire des relations entre les peuples autochtones et le Canada est jalonnée de luttes et de tragédies, notamment le déracinement culturel, la relocalisation forcée, l'assimilation, l'oppression, la violence et les tentatives de génocide. Ce sont des enjeux importants pour les institutions, car les problèmes propres aux Autochtones n'ont souvent pas été créés par ceux-ci : ils sont plutôt le fruit des politiques et des pratiques coloniales du Canada. Bien que ces problèmes constituent une responsabilité partagée de la société et des administrations coloniales de ce qui est aujourd'hui appelé le Canada, les Autochtones doivent être considérés comme les leaders de cette décolonisation.

Au moment de la rédaction du rapport, les relations entre les Autochtones et le Canada sont au bord du gouffre. Parmi les événements récents ayant attiré l'attention nationale et internationale sur ces relations, on retrouve la découverte des sépultures anonymes d'enfants autochtones décédés dans les pensionnats; la violation du droit des Autochtones de vivre selon leurs modes de vie traditionnels; le manque d'accès à l'eau potable dans les communautés autochtones; l'augmentation du taux de suicide chez les Autochtones, en particulier chez les jeunes; et le taux disproportionné de femmes et de filles autochtones assassinées ou portées disparues au Canada. Les iniquités et les injustices que subissent les Autochtones au Canada ont depuis longtemps été répertoriées, et de nombreux rapports soulignent la nécessité de transformer les relations entre les Autochtones et le Canada. En effet, il s'est écoulé :

- 56 ans depuis la publication du rapport Hawthorn²;
- 26 ans depuis la diffusion du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones;

2 Étude sur les Indiens contemporains du Canada : Besoins et mesures d'ordre économique, politique et éducatif, H.B. Hawthorn (1966).

- 15 ans depuis l'adoption par l'Organisation des Nations Unies de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;
- 7 ans depuis la publication du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation;
- 3 ans depuis la publication du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- Et 1 an depuis l'adoption au Sénat du projet de loi C-15, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et la réception de la sanction royale au Canada.

Un vent de changement souffle actuellement sur la relation entre les peuples autochtones du Canada et les structures coloniales qui les ont historiquement tenus à l'écart de la société dominante, de l'économie et de la citoyenneté canadiennes. De nombreuses personnes et organisations ont décidé d'agir dans leur secteur afin de combler les disparités qui subsistent entre les Autochtones et leurs compatriotes non autochtones. Préparé au nom du Conseil des arts du Canada, le présent rapport s'inscrit dans cet effort.

Il s'agit d'une période d'effervescence pour les arts et les cultures autochtones. Beaucoup de chemin a été fait depuis les interdictions culturelles imposées par la *Loi sur les Indiens* (1880-1951) comme la prohibition du potlatch (1884) et l'interdiction de tous les festivals et de toutes les cérémonies autochtones (1895). Nous sommes à une époque où les artistes autochtones sont plus visibles et où l'art autochtone n'est plus relégué aux livres d'histoire ou aux musées. À ce jour, de nombreux changements significatifs ont déjà eu lieu, notamment le développement des pratiques de conservation autochtones, l'essor des compagnies de danse et de théâtre autochtones, la croissance des secteurs artistiques autochtones comme le cinéma et la littérature, de même que la reconnaissance grandissante de l'excellence des artistes autochtones dans les organisations qui décernent des prix.

Au Conseil, des initiatives et des programmes de financement visant à remédier à certaines injustices historiques ont été créés. L'initiative {Ré}conciliation a ainsi été lancée en 2015 en réponse à l'appel à l'action 83 de la Commission de vérité et réconciliation, qui demande d'établir, en tant que priorité de financement, une stratégie visant à aider les artistes autochtones et non autochtones à entreprendre des projets de collaboration et à produire des œuvres qui contribueront au processus de réconciliation. Le programme *Créer, connaître et partager* a suivi en 2017, en réponse aux appels à l'action de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de la Commission de vérité et réconciliation. Le lancement du programme coïncidait avec la promesse du Conseil de tripler le financement

destiné aux artistes, organismes artistiques et passeuses et passeurs culturels autochtones. Au fil de ces changements, il est pertinent de situer le travail qui se fait et qui se fera dans le contexte émergent relatif à la souveraineté et à l'autodétermination des peuples autochtones. Nous vous présentons donc ici les principaux éléments issus de la masse de documents sur le statut et les droits des peuples autochtones au Canada.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

En 2007, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA). La DNUDPA reconnaît que les peuples autochtones jouissent des mêmes droits que les autres peuples d'être protégés contre toute forme de discrimination et vise à promouvoir le respect mutuel et les relations harmonieuses entre les Autochtones, les États et les non-Autochtones. Le 21 juin 2021, le projet de loi C-15, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a reçu la sanction royale, ce qui signifie que le gouvernement du Canada doit veiller à que les lois canadiennes respectent les articles de la DNUDPA. Voici la position de la DNUDPA au sujet des arts et de la culture :

Article 11

1. Les peuples autochtones ont le droit d'observer et de revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes. Ils ont notamment le droit de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture, telles que les sites archéologiques et historiques, l'artisanat, les dessins et modèles, les rites, les techniques, les arts visuels et du spectacle et la littérature.
2. Les États doivent accorder réparation par le biais de mécanismes efficaces – qui peuvent comprendre la restitution – mis au point en concertation avec les peuples autochtones, en ce qui concerne les biens culturels, intellectuels, religieux et spirituels qui leur ont été pris sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, ou en violation de leurs lois, traditions et coutumes. (DNUDPA pp. 11-12)

Article 31

1. Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs

sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles.

2. En concertation avec les peuples autochtones, les États prennent des mesures efficaces pour reconnaître ces droits et en protéger l'exercice. (DNUDPA p. 23)

Commission royale sur les peuples autochtones

Publié en 1996, le *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* (CRPA) analysait et proposait des solutions aux enjeux qui nuisaient à la relation entre le Canada et les peuples autochtones. Au sujet des arts et de la culture, la Commission en venait à la conclusion suivante :

Parce que la promotion du talent autochtone a été grossièrement négligée par les institutions canadiennes et que l'expression distincte de la voix autochtone, nourrie de spiritualité et de cérémonies rituelles, a été volontairement étouffée, nous jugeons nécessaire d'appuyer de façon proactive les arts autochtones pendant au moins une génération, d'ici à ce que les arts et la littérature autochtones soient revitalisés. Un tel soutien devrait s'ajouter à la reconnaissance des arts autochtones par les organismes de financement culturel de la société dominante.

La Commission recommande :

3.6.19

Que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones collaborent à l'établissement et au financement d'un conseil des arts autochtone qui serait créé pour au moins 20 ans et dont le budget annuel correspondrait à 5 % du budget du Conseil des arts du Canada, dans le but d'encourager la renaissance et le développement des arts et de la littérature autochtones.

3.6.20

Que les gouvernements, les organismes publics et les entreprises privées qui appuient les arts plastiques et les arts du spectacle, en collaboration avec les artistes et les interprètes autochtones, examinent tous les aspects de leurs programmes afin de veiller à ce que :

- a. les conditions régissant l'octroi de subventions et de bourses soient adaptées aux besoins des arts et des artistes autochtones;
- b. les Autochtones et leurs points de vue soient bien représentés au sein des organes décisionnels, des jurys, des comités consultatifs et du personnel.

3.6.21

Que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, en collaboration avec les artistes, les écrivains et les interprètes autochtones, appuient et favorisent la renaissance et le développement de la littérature, des arts plastiques et des arts du spectacle autochtones et, à cette fin :

- a. qu'ils soutiennent les programmes de formation dans les écoles, les institutions culturelles et les associations professionnelles et veillent à ce que des étudiants autochtones fassent des études professionnelles dans le domaine des arts;
- b. qu'ils veillent à ce que les édifices publics des collectivités autochtones et du pays en général, de par leur conception, se prêtent à l'exposition et à la présentation des œuvres artistiques autochtones. (CRPA, vol. 3, p. 881)

Commission de vérité et réconciliation

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a publié un rapport en six volumes qui présentait les conclusions de son enquête sur les répercussions du système des pensionnats sur les Autochtones du Canada. La Commission de vérité et réconciliation a généré les appels à l'action suivants, adressés à la communauté artistique et au Conseil des arts du Canada :

COMMÉMORATION

79. Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir, en collaboration avec les personnes survivantes, les organisations autochtones et les membres de la communauté artistique, un cadre de travail se rapportant à la réconciliation pour les besoins du patrimoine canadien et des activités de commémoration.

83. Nous demandons au Conseil des arts du Canada d'établir, en tant que priorité de financement, une stratégie visant à aider les artistes autochtones et non autochtones à entreprendre des projets de collaboration et à produire des œuvres qui contribueront au processus de réconciliation.

Les recommandations, appels à l'action et articles cités dans la présente section représentent seulement une fraction des mesures à prendre pour aboutir à la réconciliation entre les peuples autochtones du Canada et les populations colonisatrices. Les documents cités dans cette section sont accessibles gratuitement aux personnes qui souhaitent s'informer davantage au sujet de la voie de la réconciliation.

Partie 1. La communauté autochtone, les arts et la culture

Durant l'étude, les participantes et participants ont tous témoigné que les pratiques artistiques et culturelles étaient intimement liées aux modes d'existence autochtones. Certaines personnes ont indiqué que les retombées des arts et des cultures autochtones comprenaient la revitalisation de la langue, le renforcement communautaire, la transmission de récits et la continuité culturelle, entre autres. Les résultats tirés de ces discussions sont divisés en quatre grandes sections : le rôle des pratiques artistiques et culturelles autochtones, le soutien et les relations communautaires, le contrôle de nos histoires, et la propriété et les droits artistiques.

Le rôle des pratiques artistiques et culturelles autochtones

Au fil des entrevues, des groupes de discussion et du sondage, il est devenu évident que l'art jouait différents rôles dans la vie des artistes autochtones, notamment en ce qui a trait à la spiritualité, à la revitalisation de la langue, au renforcement communautaire, à la transmission de récits, à la célébration de relations et à la continuité culturelle. Dans le sondage en ligne, lorsqu'on demandait aux participantes et participants de décrire le rôle qu'ils occupaient dans le domaine des arts et de la culture, 72 % se sont identifiés comme des artistes; 8 %, comme des Aînés, des Aînées, des gardiennes ou gardiens du savoir ou des passeuses ou passeurs culturels; 18 %, comme des professionnelles ou professionnels des arts; et 6 %, comme des pédagogues, des éducatrices ou éducateurs ou des chercheuses ou chercheurs. Six pour cent ont répondu « Autre » et 2 % se sont décrits comme du personnel d'organismes culturels. Nombre de ces artistes ont indiqué que l'art n'était pas une simple pratique, mais un mode de vie. Un participant a déclaré :

« [...] une vie autochtone est remplie d'art. Perlage, danse, chant, activités culturelles, hutte de sudation, préparation de médicaments [...] l'art est la vie. Je dirais que j'ai été élevé par des artistes dans ma communauté. Tout commence par le cœur, peu de choses commencent par la tête. »
- Participant de la région 8³

3 La région 8 comprend les territoires visés par les traités numérotés 1, 2, 3, 5 et 9 (Nord de l'Ontario, majeure partie du Manitoba, partie de la Saskatchewan).

La vaste majorité des participantes et participants ont parlé du rôle de la spiritualité dans l'art. Elles et ils ont expliqué que l'art était un moyen de se rapprocher de la terre, des ancêtres, de la communauté, des cérémonies, du monde des rêves, de la guérison et du respect de soi. En fin de compte, les participantes et participants constataient que l'apprentissage de ces compétences et traditions devenait un mode de vie en soi. Un participant a déclaré :

« Mon travail est guidé par mes ancêtres... On me guide ou on me dit ce que je dois faire. Je ne crée pas d'œuvres pour plaire aux gens. Je crée des œuvres parce qu'elles sont le reflet de mon expérience et du travail que je dois faire pour élever, faire bouger et guérir ce à quoi je suis connecté. »
- Participant de la région 7⁴

Les efforts de revitalisation de la langue retiennent particulièrement l'attention des artistes, qui reconnaissent le rôle unique que la musique peut jouer dans le réapprentissage et la transmission des langues autochtones. Les artistes ont souligné qu'une partie de leur rôle dans les communautés consiste à transmettre la tradition et le savoir, et nombre d'entre eux estiment qu'il leur incombe de donner la priorité à la transmission de la langue. La langue et l'art se rejoignent également à un niveau plus communautaire : certaines personnes consultées participent à des groupes de perlage qui s'exercent simultanément à parler la langue.

En outre, l'art autochtone a été décrit comme étant participatif, ce qui signifie qu'il offre la possibilité à tous les membres de la communauté de participer. Il est multigénérationnel et axé sur la famille et, le plus souvent, sur les femmes. L'accent est mis sur la connexion au savoir ancestral, que ce soit par l'intermédiaire des aînés, du monde des rêves, des cérémonies ou de la mémoire du sang (notes de la région 8⁵). Les artistes de la région 1 ont déclaré que l'art était un mode de vie les reliant à leur communauté élargie, à la terre, à la langue, à la culture, à l'identité et à la guérison. Les artistes ont également exprimé un sentiment de responsabilité envers leur communauté, puisque nombre d'entre eux agissent comme bénévoles, défenseuses et défenseurs des arts et travailleuses et travailleurs communautaires.

4 La région 7 comprend les Grands Lacs (y compris les régions visées par les traités Robinson et Williams).

5 La région 8 comprend les territoires visés par les traités numérotés 1, 2, 3, 5 et 9 (Nord de l'Ontario, majeure partie du Manitoba, partie de la Saskatchewan).

Le rôle le plus important des arts est peut-être sa capacité à raconter des histoires au moyen de divers médias et formes d'art, puisqu'il s'agit d'un moyen précieux et accessible de consigner l'histoire autrement que sous une forme écrite classique. Pour certaines participantes et certains participants, le premier contact avec les arts et la culture s'est effectué par le biais de récits – ils ont entendu leurs grands-parents, leurs tantes et d'autres membres de la famille faire part de leurs connaissances à travers des histoires transmises de génération en génération. Les participantes et participants ont déclaré que le récit les aide à s'ancrer dans leur culture. Un participant a dit :

« Mon grand-père était un grand conteur, et [...] beaucoup de gens aimaient l'entendre parler [...]. Les gens le respectaient vraiment, vraiment; il avait beaucoup de connaissances et il a transmis ces connaissances [qui] sont devenues mes premières bases. »

- Participant de la région 9⁶

Les histoires sont au cœur de la culture et de la communauté. Les répondantes et répondants ont indiqué que le champ de pratique artistique et culturelle le plus important à leurs yeux était la transmission de récits (44 %), les arts visuels contemporains (41 %), la transmission des connaissances culturelles (36 %), les arts visuels coutumiers ou traditionnels (28 %), les pratiques axées sur la terre (26 %) et les activités multidisciplinaires (26 %). Un artiste a déclaré qu'au départ, l'art n'était pas un centre d'intérêt pour lui, mais comme il a été élevé sur la terre par ses grands-parents qui travaillaient sur le territoire de piégeage, il en a « hérité inconsciemment ».

Les arts font partie intégrante du mode de vie autochtone. L'art est une forme d'expression personnelle pour l'artiste, mais étant donné la nature relationnelle des cultures autochtones, il est également une forme d'expression de la communauté et de la nation. Certaines personnes consultées ont indiqué qu'elles ne seraient peut-être jamais devenues artistes sans ces relations avec la communauté et la nation, et qu'elles sentaient donc le devoir sacré de transmettre leurs histoires à leur communauté et à leurs proches. Un participant a expliqué : « Je pense que mes responsabilités envers mes aînés consistent à transmettre leurs messages quand ils me le demandent et de la manière dont ils me le demandent, et de m'assurer que je le fais toujours d'une bonne manière. » (citation d'un participant de la

6 La région 9 comprend les traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11 (la majeure partie de la Saskatchewan, toute l'Alberta, le nord-est de la Colombie-Britannique et une grande partie des Territoires du Nord-Ouest).

région 9⁶.) Certains ont indiqué que parce que ces « enseignements culturels sont tissés dans la forme d'art, ils se sentent responsables envers la communauté de transmettre ces messages d'une manière compréhensible pour les autres et dont ils peuvent se charger en toute sécurité. » (Citation d'un participant de la région 9⁷.)

L'art permet aux artistes d'utiliser leur voix et de raconter leur histoire comme ils le souhaitent. Il s'agit d'un exutoire pour exprimer des traumatismes, faire rire et relayer des messages d'espoir, de décolonisation, de souveraineté et de résistance. De nombreux artistes étaient d'avis que la pratique artistique était un élément essentiel pour rétablir et réaffirmer la présence autochtone partout au Canada :

« Nous nous trouvons actuellement dans une période d'affirmation. Je crois que de nombreux Autochtones [...] désirent mieux se connaître. L'accès à nos modes d'existence est très important. L'accès à nos modes d'existence grâce à l'art et à la culture est extrêmement important, car nous pouvons ainsi accéder à notre histoire, à notre langue, à nos modes de connaissances et aux messages qui se cachent dans nos histoires. Tout le monde peut apprendre de ces modes. La spiritualité se trouve dans les récits et dans l'expression de soi. Ces messages s'adressent à nous, mais aussi à tout le monde. C'est la transmission de la culture à ceux qui n'avaient aucun lien avec le territoire. »
- Participant de la région 3⁸

Le fait d'être entourées d'autres artistes créatifs et talentueux a influencé de nombreuses personnes consultées : « J'ai grandi entourée de l'art de Kookum »; « Je viens d'une famille de sculpteurs »; « J'ai été inspirée par mes tantes, mes oncles, ma mère et mes grands-parents »; « Ma grand-mère était brodeuse de perles ». Par conséquent, les communautés autochtones regorgent d'artistes, et les communautés sont très fières de l'art qu'elles produisent. Il est courant de collaborer avec les membres de la famille et de la communauté et d'en tirer des enseignements (note de la région 11⁹).

7 La région 9 comprend les traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11 (la majeure partie de la Saskatchewan, toute l'Alberta, le nord-est de la Colombie-Britannique et une grande partie des Territoires du Nord-Ouest).

8 La région 3 comprend Nitassinan, Nitaskinan, Eeyou Istchee, Wendake et communautés des Abénakis (Grande partie du Québec, ville de Québec, Sud du Labrador).

9 La région 11 comprend la région de Vancouver.

Lorsqu'on leur demandait où et comment elles et ils avaient appris leur pratique artistique ou culturelle actuelle, la majorité des répondantes et répondants ont indiqué être autodidactes (76 %) ou avoir appris auprès d'Aînées et d'Aînés ou de passeuses et de passeurs culturels (64 %). Environ la moitié (51 %) ont répondu que des parents, des membres de la famille ou d'autres proches leur avaient enseigné leurs pratiques. Quarante-trois pour cent des participantes et participants avaient appris leur pratique dans un établissement d'enseignement postsecondaire, 41 %, en prenant des leçons ou des cours, 29 %, grâce à un programme d'apprentissage ou de mentorat artistique ou culturel, et 24 %, dans une académie ou un autre programme disciplinaire. Onze pour cent ont répondu « Autre ». Quand on examine l'ensemble des données, on note que les principaux modes de perfectionnement des compétences artistiques ont lieu à l'extérieur des murs des académies des arts et des établissements d'enseignement officiels.

Il est clair que l'art joue un rôle incroyablement important dans la vie des artistes, mais aussi dans celle de leur famille et de leur communauté. Dans le sondage, on demandait aux gens de décrire leurs pratiques artistiques et culturelles. Ces réponses ont ensuite été codées en fonction des thèmes abordés dans le sondage. La majorité (51 %) ont indiqué que leurs pratiques artistiques et culturelles étaient influencées par le désir de s'inscrire dans une continuité culturelle; 49 % ont indiqué qu'elles visaient à célébrer les relations communautaires, culturelles et ancestrales; et 48 %, qu'elles honoraient la transmission de récits. L'art permet aux peuples autochtones de se rapprocher de leur spiritualité, de leur langue, de leur communauté, de leurs récits, de leurs relations et de leur culture.

Contrôler nos histoires

Les artistes ont presque universellement exprimé leur espoir d'un milieu artistique qui travaille pour la communauté tout en s'efforçant de repousser les limites artistiques, d'être reconnu et de viser l'excellence. Elles et ils sentaient qu'il fallait un meilleur contrôle des personnes autorisées à raconter les histoires autochtones et des paramètres qu'elles employaient pour le faire. Beaucoup voyaient leur propre présence dans le milieu des arts comme un premier pas important vers la réappropriation :

« Nous sommes sous-représentés dans toutes les disciplines. Ce ne sont pas des rôles qui sont conçus pour les Autochtones, donc je me suis dit que si je commençais à en créer, les Autochtones deviendraient plus visibles [...] En mettant un visage sur quelque chose qui n'est habituellement pas représenté, on montre les êtres humains derrière certaines caricatures qui subsistent au Canada. Il faut continuer à avancer. »

- Participant de la région 6¹⁰

L'objectif de ces artistes est de voir un jour les arts autochtones partout, et pas seulement dans des lieux propres aux Autochtones. Comme l'a si bien dit un artiste : « Le but ultime est que ces organismes deviennent inutiles. » (Citation d'un participant de la région 8¹¹.) En résumé, ce participant souhaite que l'art autochtone devienne si répandu qu'il ne sera plus relégué aux espaces réservés aux Autochtones.

Étant donné les contributions majeures des artistes autochtones au secteur des arts, ceux-ci doivent participer activement à tous les aspects du financement des arts, y compris aux postes de décision. La représentation est importante, et de tels changements créent de véritables occasions de dialogue, de réconciliation et d'élimination des obstacles. Il est important de souligner que le programme *Créer, connaître et partager* du Conseil des arts destiné aux artistes autochtones a été créé et est administré par des personnes autochtones. Parmi les autres exemples notables d'organismes artistiques et de financement dirigés par des Autochtones, on retrouve le Bureau de l'écran autochtone et le First Peoples' Cultural

10 La région 6 est formée de Tkaronto (Toronto).

11 La région 8 comprend les territoires visés par les traités numérotés 1, 2, 3, 5 et 9 (Nord de l'Ontario, majeure partie du Manitoba, partie de la Saskatchewan).

Council, lesquels offrent un soutien inestimable aux artistes autochtones de partout au pays. En outre, les occasions de renforcement des capacités, telles que les possibilités de faire partie d'un comité d'évaluation par les pairs et les ateliers, doivent être facilitées. Les participantes et participants ont exprimé leur désir de voir ces programmes et organismes se multiplier et recevoir plus de soutien. Le soutien aux conceptions autochtones de l'art, telles que les activités sur le terrain, l'exploration de la langue et le renforcement de la communauté, doit être prioritaire, tout comme la promotion de la stabilité financière et du financement équitable. En définitive, ces efforts devraient soutenir et encourager l'excellence dans les arts autochtones.

Enfin, et c'est le plus important, les participantes et participants ont souligné que l'art permet la résurgence autochtone, le renforcement communautaire et la décolonisation. La gouvernance et la souveraineté autochtones sont des éléments fondamentaux de l'art, de la production créative et des cultures autochtones. Il est donc vital que les organismes traditionnels soient des alliés et soutiennent ce travail fondamental. L'art est une partie intrinsèque de l'autochtonie, et les organismes artistiques doivent donc soutenir pleinement la résurgence, la décolonisation et l'autodétermination des Autochtones. Ultimement, les artistes autochtones représentent les diverses expériences des peuples autochtones de l'ensemble du Canada. En accordant la priorité aux besoins des artistes autochtones, les initiatives de financement et de renforcement des capacités soutiennent également des communautés autochtones entières.

Propriété et droits artistiques

Un défi particulier au sein des communautés artistiques et culturelles autochtones concerne la compréhension discordante de la propriété et des droits entre la vision du monde des Autochtones et celle des populations colonisatrices. Nombre de participantes et de participants ont indiqué ne pas être propriétaires de leur art ou de leurs connaissances, puisque ces choses sont liées à la communauté. Certains styles ou chansons, par exemple, sont la propriété collective de nations, de clans ou de familles – les différentes communautés ont des conceptions différentes de la propriété. Un participant a expliqué succinctement que même si la propriété est un concept eurocentrique et que les Autochtones se considèrent plutôt comme des gardiennes et gardiens, il demeure que si les Autochtones ne revendiquent pas la propriété, elles et ils ne seront pas en mesure de maintenir ces relations en tant que gardiennes et gardiens. Un participant a expliqué comment cette non-appartenance est ancrée dans la langue, notamment en ce qui concerne le récit :

« Dans la vision du monde des Anishinaabeg, une fois qu’une histoire existe, on la diffuse. Les gens peuvent s’y attacher et la raconter aussi. Elle fait maintenant partie de la communauté. Je n’ai pas l’impression que c’est à moi [...] Elle appartient à la communauté. Certain des objets que j’utilise dans mon travail, je les ai trouvés à différents endroits également. Cela est venu à travers moi, a vécu en moi et est ressorti à travers moi dans le cadre d’un cycle. L’aadzokan (ag/ak) est “l’esprit de l’histoire”, il est vivant et respire. C’est la vision du monde des Anishinaabeg et la mienne aussi. Et personne ne peut dire qu’il possède l’aadzokan. »

- Participant de la région 8¹²

Il est donc évident que les notions autochtones de propriété sont incompatibles avec les conceptions occidentales. Les participantes et participants voyaient les concepts occidentaux de propriété et de droit d’auteur comme individualistes et basés sur la protection des profits, tandis que les concepts autochtones de propriété sont plutôt collectifs.

Néanmoins, de nombreux artistes autochtones contribuent à l’économie culturelle et s’attendent à une rémunération pour leur travail. La vente de leur art leur fournit un revenu nécessaire et bénéficie à leur famille et à leur communauté. Toutefois, certaines participantes et certains participants ont émis des inquiétudes par rapport à la rémunération injuste reçue pour leur contribution à l’économie culturelle. Si cet avis était partagé par les artistes de tout le pays, les artistes inuits étaient particulièrement touchés. Elles et ils ont indiqué que de nombreuses personnes non autochtones et non inuites venaient dans le Nord pour se procurer de l’art inuit et le revendre à prix gonflé. Un participant a fait de cet enjeu son cheval de bataille :

« J’ai déjà parlé du droit de revente des artistes. Je crois que si on arrivait à le faire respecter, beaucoup d’artistes inuits pourraient en bénéficier. En grande majorité, l’art inuit est créé en vue d’une utilisation commerciale, et il y a eu beaucoup d’efforts de la part des galeries commerciales et des acteurs concernés pour empêcher toute discussion autour du droit de revente des artistes. »

- Participant de la région 1¹³

12 La région 8 comprend les territoires visés par les traités numérotés 1, 2, 3, 5 et 9 (Nord de l’Ontario, majeure partie du Manitoba, partie de la Saskatchewan).

13 La région 1 est composée de l’Inuit Nunangat (La région désignée des Inuvialuits [Nord des Territoires du Nord-Ouest], le Nunavut, le Nunavik [Nord du Québec] et le Nunatsiavut [Nord du Labrador]).

En résumé, il est nécessaire pour de nombreux artistes autochtones de participer à l'économie culturelle pour subvenir aux besoins de leur famille et de leur communauté. Toutefois, la question en jeu est de protéger ces artistes de l'exploitation et de respecter les concepts autochtones de propriété. Dans le même ordre d'idée, les participantes et participants ont émis des préoccupations quant à l'appropriation culturelle de l'art autochtone, particulièrement lorsque cela profite à des personnes non autochtones. L'appropriation culturelle a toujours été et continue d'être une pratique courante dans le domaine des arts, et il n'est pas rare que le travail d'artistes autochtones soit exploité de cette manière. Nombre d'artistes tirent des enseignements et de l'inspiration d'autres artistes, mais les participantes et participants ont souligné qu'il est courant pour des artistes non autochtones de voler des œuvres autochtones. Un artiste qui s'était fait voler son carnet de croquis a par la suite retrouvé ses œuvres sur le web. Un autre a parlé d'une entreprise détenue par une personne non autochtone et offrant des redevances alléchantes pour attirer les artistes et tirer un profit énorme de leurs œuvres. Il a fallu que les artistes subissent cette appropriation, tant de la part d'artistes non autochtones que de la part d'artistes autochtones, pour que l'on constate l'absence de conséquences et la nécessité de mettre en place des lois et des règles pour protéger les artistes. Pour compliquer encore plus la question des droits, il a été dit que la communauté du pow-wow, la communauté artistique et la communauté autochtone au sens large ne savent pas comment protéger le contenu autochtone. Les droits d'auteur, les droits des communautés et la façon de s'y retrouver dans l'industrie musicale sont mal compris, ce qui entraîne le vol d'œuvres d'art autochtones, y compris des œuvres d'archives. Les réponses autochtones à ces complications, cependant, se concentrent sur la responsabilité, l'autorisation et le consentement. Des artistes ont laissé entendre que la communication ou l'emprunt de contenu est une question de consentement. Il incombe à l'artiste de connaître l'œuvre et de savoir comment demander correctement l'autorisation.

Des participantes et participants ont mentionné que même si l'on peut vendre ses œuvres, en fin de compte, les connaissances, les symboles et les œuvres d'art autochtones devraient appartenir à une famille, à un clan, à une communauté ou à une nation. Il est entendu que certaines cultures ont un protocole autour des symboles, des chansons et d'autres expressions artistiques, les familles étant souvent les gardiennes de certaines œuvres. Il est donc essentiel de commencer à établir des relations avec la communauté lorsqu'on pratique des activités artistiques – cela permet aux artistes d'apprendre leurs propres traditions et d'éviter de s'appropriier celles des autres.

De plus, des participantes et des participants ont indiqué qu'il était primordial de toujours reconnaître les enseignantes, les enseignants et les sources d'inspiration, et de rendre à César ce qui appartient à César, mais qu'il était inacceptable de copier directement le travail d'autrui. Ultimement, les artistes ont affirmé que les concepts de propriété étaient incompatibles avec les visions du monde autochtones. Les artistes sont plutôt vus comme des gardiens des connaissances ayant une responsabilité à l'égard de leur communauté, comme l'a dit un participant avec éloquence :

« Lorsque j'effectue mon propre travail et que je travaille avec des jeunes, je ne le vois pas comme ma propriété, mais comme quelque chose qui nous appartient à tous. Si nous allons explorer, nous nous livrons tous à l'exploration. Il n'est pas question de posséder une idée. J'essaie d'inculquer aux jeunes à ne pas penser comme ça. J'étais d'éviter de penser que je possède quelque chose, car je ne veux pas que les jeunes croient qu'ils sont les propriétaires de quelque chose. Nous sommes ici sur du temps emprunté, et la vie est courte. Ils vont ensuite transmettre cette philosophie à leur famille. Ma maison ressemble à une galerie d'art. Si je meurs demain, où iront toutes ces œuvres? Je vais nommer quelqu'un et laisser cette personne s'occuper des œuvres, pour que l'art puisse continuer à toucher les jeunes. Pour que les jeunes aient des rêves. Pas qu'ils "possèdent", mais qu'ils aient des rêves. »
- Participant de la région 7¹⁴

Aux yeux des artistes et des autres personnes interviewées, il est donc évident que la notion de propriété artistique des Autochtones va à l'encontre des croyances de l'Occident et des pratiques ayant cours dans les instances occidentales.

14 La région 7 est formée des Grands Lacs (y compris les régions visées par les traités Robinson et Williams).

Partie 2. La valeur du financement public

Dans tous les aspects de l'étude, les artistes ont indiqué à quel point le financement public était essentiel à la réussite des artistes autochtones. De nombreux artistes ont raconté comment le financement public leur avait permis d'entreprendre des projets artistiques ou culturels d'envergure qui n'auraient pas pu être réalisés autrement. Dans le sondage, lorsqu'on leur a demandé si l'aide du Conseil avait eu des retombées positives sur leur pratique artistique ou culturelle, 42,4 % des répondantes et répondants étaient tout à fait d'accord, 16,1 % étaient d'accord, 27,3 % étaient neutres ou indécis, 7,5 % étaient en désaccord et 6,7 % étaient tout à fait en désaccord. La majorité (58,5 %) étaient d'avis que le Conseil avait une incidence positive sur leur pratique.

En ce qui concerne le rôle du Conseil dans les communautés autochtones, une proportion importante des répondantes et répondants (45,3 %) trouvaient que le Conseil avait une incidence positive sur leur communauté; 24,4 % étaient tout à fait d'accord avec cet énoncé, 20,9 % étaient d'accord, 43,2 % étaient neutres ou indécis, 7,7 % étaient en désaccord et 4,7 % étaient tout à fait en désaccord. Les personnes qui n'étaient pas d'accord avec l'énoncé étaient majoritairement issues du territoire des Mi'kmaki et des Wolastoqey (région 2) (19,6 %) ou des territoires visés par les traités numérotés 4, 6, 7, 8 et 9 (région 9) (19,6 %).

La section qui suit se penche sur le rôle essentiel du financement public auprès des artistes autochtones. Elle examine plus particulièrement les réussites et les forces, l'établissement de relations et les exemples de réussite.

Réussites et forces

Dans les entrevues, les groupes de discussion et les sondages, les participantes et participants s'accordaient pour dire que le financement public était un élément vital de la réappropriation, de l'inclusion et de l'accessibilité des arts et des cultures autochtones. Si les réponses variaient considérablement d'une région à l'autre quant aux réussites et aux forces des organismes de financement des arts, la plupart des participantes et participants reconnaissaient que les institutions comme le Conseil offraient une aide cruciale à d'innombrables artistes autochtones au pays. Dans les régions rurales, les

participantes et participants avaient généralement une impression plus positive de leur expérience avec le Conseil, possiblement parce qu'elles et ils avaient accès à moins d'organismes artistiques dirigés par des Autochtones que leurs consœurs et confrères des milieux urbains. Malgré certaines préoccupations émises, notamment en ce qui a trait à l'attribution et au montant du financement, nombre d'artistes ont trouvé leurs interactions avec le Conseil généralement positives et simples.

Beaucoup d'artistes ont expliqué que leur expérience avec le Conseil s'était améliorée au fil des ans. Parmi les artistes bien établis et ceux qui œuvraient dans leur domaine depuis plusieurs décennies, on était heureux de constater un changement général dans la composition des comités de sélection par les pairs et des postes de direction au Conseil des arts. Un participant a déclaré :

« Quand je songe aux dix dernières années, je trouve que [le Conseil] fait un bien meilleur travail d'inclusion par l'intermédiaire de ses subventions, comme le programme *Créer, connaître et partager*¹⁵. »

- Participant de la région 9¹⁶

Au fil des ans, les participantes et participants ont constaté une plus grande représentation autochtone au sein des comités de sélection du Conseil des arts du Canada et dans les postes de direction, ce qu'elles et ils considèrent comme une évolution positive pour plusieurs raisons. Par exemple, cela révélait selon elles et eux qu'un plus grand nombre d'artistes autochtones réussissent, et que davantage d'art autochtone authentique et de qualité serait financé s'il était jugé directement par des Autochtones, puisque des artistes autochtones seraient en mesure de déterminer ce qui constitue de l'art autochtone authentique et de qualité. Dans l'ensemble, malgré les préoccupations des artistes concernant l'accessibilité et le financement, on a estimé que si le Conseil des arts du Canada était prêt à financer une initiative comme le présent projet de recherche, c'était un signe positif. En témoignait le fait qu'entre 2016 et 2021, le Conseil avait presque quadruplé le financement destiné à la création autochtone. Des initiatives semblables

15 Ce participant fait référence au programme *Créer, connaître et partager*, qui finance les artistes, les organismes et les passeuses et passeurs culturels autochtones par l'intermédiaire de diverses composantes.

16 La région 9 comprend les traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11 (la majeure partie de la Saskatchewan, toute l'Alberta, le nord-est de la Colombie-Britannique et une grande partie des Territoires du Nord-Ouest).

visant à accroître le financement des arts autochtones ont été mises en place par d'autres organismes de financement, comme le British Columbia Arts Council,¹⁷ le Conseil des arts de l'Ontario¹⁸ et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard¹⁹. On sentait, chez les participantes et participants, un grand optimisme quant au potentiel de l'art autochtone.

Parmi les autres domaines où les artistes avaient le sentiment d'avoir reçu un soutien adéquat de la part du Conseil des arts, mentionnons les interactions avec les agentes et agents de programme et le personnel, en particulier avec les personnes qui sont elles-mêmes autochtones et qui, selon les participantes et participants, ont beaucoup simplifié le processus de demande. En outre, plusieurs artistes se sont déclarés satisfaits des fonds d'urgence alloués aux candidats autochtones en raison de la pandémie de COVID-19 (l'initiative Communauté solidaire, de même que le financement public général octroyé par le Conseil), qui leur ont apporté un soutien à un moment crucial. Il est également important de noter que tous les artistes n'ont pas reçu de financement pendant la COVID-19; un participant a indiqué qu'il faisait face à l'itinérance et qu'il avait eu beaucoup de difficultés pendant la pandémie.

Établissement de relations

L'importance de l'établissement de relations entre les organismes de soutien aux arts, les institutions et les communautés autochtones a été reconnue et soulignée par l'ensemble des participantes et des participants. Plusieurs thèmes ont émergé tout au long des entrevues. Les artistes ont notamment souligné l'importance des espaces sûrs et des espaces propres aux Autochtones, dont des espaces pour les membres autochtones de la communauté LGBTQ2+; le besoin d'occasions de réseautage entre artistes autochtones; le succès de la collaboration avec d'autres personnes marginalisées, comme d'autres communautés racisées; et l'espoir de créer des liens avec des organismes non autochtones et conventionnels.

17 <https://www.bcartscouncil.ca/indigenous-arts-program-now-accepting-applications/#:~:text=The%20BC%20Arts%20Council%20provides,by%20the%20BC%20Arts%20Council>.

18 <https://news.ontario.ca/fr/release/1001099/lontario-soutient-les-artistes-autochtones-et-emergents>

19 <https://www.princeedwardisland.ca/fr/service/subvention-aux-arts-autochtones-ligne>

La plupart des participantes et participants ont exprimé le besoin de disposer d'espaces sûrs dans lesquels on ne leur donne pas une importance purement symbolique : « J'aimerais entrer dans la salle en tant qu'artiste autochtone et ne pas avoir à enseigner. » (Citation d'un participant de la région 7²⁰.) Les Autochtones doivent avoir l'espace nécessaire pour faire ce qu'elles et ils veulent faire. On a indiqué, par exemple, qu'il est important d'avoir un espace où les bailleurs de fonds cèdent le contrôle et le financement aux organismes dirigés par des Autochtones pour qu'ils puissent fonctionner selon leurs propres besoins et leur propre volonté, sans pression, obligations et attentes de la part des bailleurs de fonds (notes de la région 7²⁰). Certaines personnes étaient d'avis qu'il y avait trop de conditions rattachées à certaines subventions, et beaucoup souhaitaient bénéficier d'une plus grande liberté de décider de la répartition du financement.

L'art crée de nombreuses occasions d'établir des relations, notamment au sein de la communauté artistique elle-même. Grâce à diverses occasions de réseautage, comme des événements et des conférences, les artistes autochtones peuvent entrer en contact, faire connaître leur savoir et se soutenir mutuellement dans le cadre d'une « incroyable communauté artistique ». Certaines et certains ont estimé que la possibilité d'entrer en contact avec des artistes était bénéfique et éducative, car les artistes peuvent rencontrer les personnes qui apportent une perspective différente à leur travail. Les artistes autochtones ont favorisé l'émergence d'une communauté artistique solidaire et inclusive qui a créé un espace propice aux discussions particulières. Ils contribuent également au renforcement des capacités afin de s'aider mutuellement à s'y retrouver dans les galeries d'art, les frais de consignation, les procédures de demande et autres défis de ce type. Une personne consultée a déclaré que la nature compétitive actuelle du système artistique n'était pas viable pour de nombreux artistes, car elle les menait à l'épuisement par la fatigue, le stress et le surmenage (citation d'un participant de la région 9²¹). Les relations positives entre artistes autochtones contribuent au démantèlement de la « compétitivité occidentale » chez ces derniers.

20 La région 7 comprend la région des Grands Lacs (tout le sud de l'Ontario au sud des régions visées par un traité numéroté, à l'exclusion de Toronto et des communautés algonquines et mohawks).

21 La région 9 comprend les traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11 (la majeure partie de la Saskatchewan, toute l'Alberta, le nord-est de la Colombie-Britannique et une grande partie des Territoires du Nord-Ouest).

Enfin, l'art permet d'établir des liens entre les organismes traditionnels, les peuples autochtones et le reste de la population. L'art est un moyen d'entrer en contact avec d'autres cultures et d'autres peuples, et il offre un espace propice aux conversations importantes et parfois difficiles. Cela peut aussi favoriser la guérison, étant donné l'histoire de notre pays. Comme l'a dit l'un des répondants, l'art est « capable d'effacer les différences, de créer des liens par différents moyens et de créer un terrain d'entente » (citation d'un participant de la région 9²²). L'établissement et l'entretien de telles relations, en particulier avec les organismes traditionnels, peuvent conduire à une augmentation du soutien aux artistes autochtones et des possibilités de renforcement des capacités. De toute évidence, l'art ouvre des portes pour que les artistes autochtones puissent atteindre non seulement d'autres artistes et communautés autochtones, mais aussi des artistes et des amatrices et amateurs d'art d'autres communautés marginalisées et de la population générale. Cet établissement de relations facilite un monde artistique sain et interconnecté pour les artistes autochtones.

Exemples de réussite

De nombreux modèles de réussite ont été cités dans les entrevues et les groupes de discussion. Ces modèles sont examinés dans la section qui suit, où vous trouverez des exemples concrets des retombées positives que peut avoir le financement public des arts autochtones sur les artistes et les communautés tout entières. Ces exemples illustrent en outre le pouvoir potentiellement transformateur d'un financement adéquat pour les projets artistiques autochtones menés par des Autochtones.

Par exemple, l'art dans le Nord a été un outil incroyable pour susciter un sentiment de fierté chez les Inuites et Inuits. Les organismes d'art et de spectacle inuits ont été des chefs de file dans ce domaine. Isuma TV, dirigée par des Inuites et Inuits, en est un excellent exemple; elle encourage le contenu propre à ce peuple et accorde la priorité à l'inuktitut dans sa programmation. Le réseau soutient également les initiatives communautaires, les petits organismes et les jeunes.

ArtCirq, un regroupement de cirque inuit, utilise l'art pour favoriser la collaboration et l'établissement de relations avec des artistes du Nord et d'ailleurs. Ces relations ne

22 La région 9 comprend les traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11 (la majeure partie de la Saskatchewan, toute l'Alberta, le nord-est de la Colombie-Britannique et une grande partie des Territoires du Nord-Ouest).

concernent pas seulement les artistes, mais aussi les jeunes, les aînés et la terre. Un participant de la région 1 décrit certains des programmes holistiques d'ArtCirq :

« Chaque fois que nous faisons venir des artistes non autochtones à Igloolik [...] nous leur faisons enseigner ce qu'ils savent aux jeunes. Puis, pendant l'autre partie du voyage, nous allons sur la terre, où la personne blanche enseignant les arts du cirque devient l'élève, et l'élève devient l'enseignant. Des compétences traditionnelles sont ainsi transmises. Après un tel voyage, tout le monde se sent égal et a montré ce qu'il est réellement. Les gens ne restent pas dans une relation élève-enseignant. »

- Participant de la région 1²³

Ce programme unique montre l'importance et l'inévitabilité de relier l'art à la terre et à la culture. La particularité de ces deux organismes est que le contenu est créé par et pour la communauté inuite.

La Beadwork Revolution est un autre exemple de réussite unique, cette fois dans la région des Grands Lacs. Le Métis Nation of Ontario Youth Council (MNOYC) a élaboré une campagne sur les médias sociaux en utilisant le mot-clic #beadworkrevolution. La Beadwork Revolution a été lancée en 2017 avec l'intention d'encourager les Autochtones, en particulier les jeunes Métisses et Métis, à reprendre les traditions de leurs ancêtres et à se mettre au perlage. Un participant a raconté le changement qu'il a noté :

« Le MNOYC et la Beadwork Revolution ont vraiment comblé le fossé entre ce que nous faisons auparavant et ce que nous faisons maintenant. Les changements que j'ai constatés sont énormes. Il y a maintenant tellement de gens qui veulent apprendre. Il y a tout un groupe de personnes qui en savent assez et qui peuvent enseigner [...] Nous sommes en train de revitaliser la pratique. Le MNOYC a vendu 4 000 trousse de perles, ce qui représente 70 000 \$ pour des initiatives culturelles pour les jeunes. Cela signifie qu'il faut créer des revenus pour soutenir plus d'activités d'apprentissage. »

- Participant de la région 7²⁴

23 La région 1 est composée de l'Inuit Nunangat (La région désignée des Inuvialuits [Nord des Territoires du Nord-Ouest], le Nunavut, le Nunavik [Nord du Québec] et le Nunatsiavut, [Nord du Labrador]).

24 La région 7 comprend la région des Grands Lacs (tout le sud de l'Ontario au sud des régions visées par un traité numéroté, à l'exclusion de Toronto et des communautés algonquines et mohawks).

Cette campagne a été particulièrement fructueuse du fait que le perlage est accessible et qu'il existe une communauté en ligne dynamique qui encourage la broderie de perles et constitue un lieu d'échange sur les compétences et les techniques. Cela a été particulièrement important pour les artistes des milieux urbains, qui ont ainsi pu se rapprocher des traditions, des ancêtres et de la communauté. Les participantes et participants ont également parlé d'expériences positives en travaillant avec des organismes appartenant à des Autochtones ou gérés par des Autochtones. Native Earth, l'Ojibwe Cultural Foundation, le First Peoples' Cultural Council (FPCC) et la Dreamcatcher Charitable Foundation ont été mentionnés pour leurs pratiques exemplaires. Les artistes ont indiqué que d'autres collaborations positives ont eu lieu par l'intermédiaire d'universités et de collèges ayant un leadership autochtone, ou d'autres organismes ayant un leadership autochtone, comme Manitoba Music (notes des régions 7²⁵, 8²⁶ et 12²⁷).

Les artistes autochtones ont également eu de bonnes expériences avec des organismes autochtones de prestation de services, de gouvernance et de défense des arts, tels que les centres d'amitié et la Nation métisse. Bien que les types de programmes et de prestations de services puissent varier d'un organisme à l'autre, ces organismes encouragent les arts et la culture grâce à des objectifs similaires de création d'un espace de mobilisation communautaire. En outre, au-delà de l'œuvre elle-même, les artistes autochtones participent au changement des systèmes, des institutions et des modèles de financement. Un participant a expliqué les rôles que jouent les artistes autochtones dans leurs communautés et dans la communauté artistique en général :

« Ils ont des rôles de leader et d'influenceur. Ils créent davantage d'occasions pour que nos formes d'art contemporain soient prises au sérieux. Ils se battent pour une meilleure représentation dans ces institutions. Ils sont à l'avant-garde de ces questions. [...] Maintenant, nous menons nos propres affaires, à l'échelle nationale. Nous avons rehaussé notre collaboration avec les institutions nationales au-delà de la réalisation

25 La région 7 comprend la région des Grands Lacs (tout le sud de l'Ontario au sud des régions visées par un traité numéroté, à l'exclusion de Toronto et des communautés algonquines et mohawks).

26 La région 8 comprend les territoires visés par les traités numérotés 1, 2, 3, 5 et 9 (Nord de l'Ontario, majeure partie du Manitoba, petite partie de la Saskatchewan).

27 La région 12 comprend les territoires de tous les membres du Conseil des Premières Nations du Yukon.

de “belles choses”. L’art a été un moyen d’accéder à l’autodétermination et à l’autoreprésentation, et a été utilisé comme un outil de justice sociale et d’éducation en sensibilisant les gens aux questions sociales et en apportant un changement positif. »

-Participant de la région 12²⁸

Par conséquent, ce n’est pas seulement le soutien des organismes autochtones et des organismes artistiques non autochtones qui permet aux arts autochtones de se développer; c’est le dévouement, la persévérance et la passion des artistes autochtones eux-mêmes qui créent un changement positif pour leurs communautés et leurs formes d’expression.

Comme l’ont souligné les artistes de la région 12, un organisme artistique local a engagé un jeune directeur artistique autochtone qui a fait un travail considérable pour établir des relations avec les communautés locales souvent marginalisées, en particulier les communautés autochtones, noires, queers et trans. Grâce à ces collaborations, on a vu un afflux de programmes originaux. En conséquence, le public s’est diversifié (notes de la région 12²⁸). Cela a renforcé les relations au sein de la communauté et a permis de créer un espace sûr pour réunir les artistes et le public.

Ces exemples de réussite sont un rappel du pouvoir transformateur de l’art pour les communautés autochtones. Chacun recèle des renseignements précieux sur le rôle joué par les organismes artistiques pour encourager et soutenir les artistes autochtones, qui occupent une place essentielle dans l’écosystème plus vaste du financement des arts, ce dont nous traiterons plus loin, et qui apportent un soutien qui n’est pas offert par les organismes non autochtones.

28 La région 12 comprend les territoires de tous les membres du Conseil des Premières Nations du Yukon

Partie 3. Accès au financement

Tout au long de l'étude, les participantes et participants ont parlé des nombreux obstacles qui empêchent les artistes autochtones d'obtenir le financement nécessaire à leur pratique artistique. Le financement public leur est indispensable, et pourtant, beaucoup ont peiné à obtenir les fonds qui leur étaient nécessaires. Nous vous présentons plus haut les réponses concernant l'incidence positive du Conseil des arts sur les communautés et pratiques artistiques et culturelles. Même si la majorité des répondantes et répondants (58,5 %) trouvent que le Conseil a eu une influence positive sur leur pratique et qu'une bonne partie (45,3 %) pensent qu'il a aussi eu une influence positive sur leur communauté, on pourrait encore optimiser la valeur du financement octroyé aux candidates, aux candidats et aux communautés autochtones. Nous nous pencherons ici sur les obstacles, qui ont été divisés en sept catégories : accès aux possibilités de financement, contrôle de l'accès et professionnalisation, soutien aux candidates et candidats dans les communautés éloignées, soutien artistique, occasions de mentorat, et identité et financement.

Accès aux possibilités de financement

Dans l'ensemble des régions, l'une des difficultés qui reviennent le plus souvent est l'accès au financement octroyé par des organismes de financement des arts comme le Conseil. Mentionnons que le financement consacré aux projets d'art autochtone par le Conseil a presque quadruplé de 2016 à 2021. Si les participantes et participants ont été nombreux à remarquer et à voir d'un bon œil cette augmentation, il n'en demeure pas moins qu'il faut soutenir davantage les artistes autochtones. En tout, 373 personnes ont répondu à la question à savoir si elles avaient déjà présenté une demande de financement au Conseil dans les trois dernières années. Plus de la moitié (69,4 %) ont indiqué que c'était le cas, et les 30,5 % restants ont dit ne pas avoir présenté de demande dans les trois dernières années (28,4 %) ou ne pas s'en souvenir (2,14 %).

À de nombreuses reprises et à de nombreux endroits au pays, les participantes et participants ont émis des réserves quant au coût élevé de la vie et au fait qu'il était difficile de gagner un revenu suffisant avec la pratique artistique. Même si c'était surtout le cas des artistes vivant près des grands centres comme Toronto, les personnes résidant en zone rurale ont fait écho à ces propos; pour elles aussi, le coût de la vie est un enjeu. Les participantes et participants jugent qu'il faudrait plus de soutien pour les artistes qui vivent de leur art et qu'une plus grande proportion du financement des arts devrait être

octroyée aux Autochtones. Certains artistes ont mentionné que le Conseil pourrait aussi aider les artistes autochtones en militant pour des logements ou des espaces de studio plus abordables. Même si le financement des espaces de travail ou des bâtiments n'est pas quelque chose que le Conseil fait actuellement, il pourrait y avoir place à une meilleure collaboration avec les organismes qui s'occupent de ce genre de choses. Le Conseil pourrait aussi renseigner davantage les artistes sur les endroits qui offrent ce type d'aide.

Les artistes ont aussi mentionné que les petits organismes voulant présenter une demande rencontrent certains obstacles au moment de demander du financement. Comme les fonds proviennent de la même enveloppe qui sert aux organismes urbains et réputés, il est plus difficile pour eux d'avoir l'effectif ou les compétences pour rédiger la demande de subvention que s'il s'agissait de grands organismes qui jouissent de subventions de base ou de financement pluriannuel. Le problème est particulièrement « criant chez les organismes nordiques et ruraux qui travaillent dans des circonstances hors de l'ordinaire et éprouvantes » (citation d'un participant de la région 7²⁹).

Un point préoccupant a été soulevé, à savoir les politiques d'imposition qui limitent encore plus les ressources de financement en créant des obstacles pour les artistes autochtones. L'une des personnes interviewées s'est dite mécontente du fait que la totalité du financement reçu était considérée comme un revenu imposable par l'Agence du revenu du Canada :

« L'ARC veut profiter de déductions et n'est pas satisfaite lorsque l'on ne peut pas fournir de reçus, et elle vérifie nos dossiers. C'est donc difficile de produire notre déclaration de revenus. Je crois [aussi] que le modèle de budget doit être changé, car si je n'y arrive pas, ce sera le cas pour d'autres aussi. »
- Participant de la région 2³⁰

Résultat : les exigences fiscales du gouvernement canadien réduisent la somme touchée par les artistes. L'imposition ne fait pas exactement partie du mandat du Conseil, mais il serait tout de même pertinent qu'il dispose de ressources pour aider les artistes en difficulté. Tant les artistes que les passeuses et passeurs culturels pourraient bénéficier de plus de soutien et d'encadrement quant à la façon de tenir compte de l'impôt dans le

29 La région 7 comprend les Grands Lacs (y compris les régions visées par les traités Robinson et Williams).

30 La région 2 comprend le territoire des Mi'kmaki et des Wolastoqey (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, et Gaspésie).

budget proposé dans leur demande. La personne citée ci-dessus a expliqué plus loin que si elle reçoit une subvention de 5 000 \$ du Conseil, une somme de 4 000 \$ pourrait par exemple servir à rétribuer les Aînées et les Aînés pour les entrevues, ce qui complique la tâche lorsque vient le temps de fournir des pièces justificatives pour la déclaration de revenus. On remarque des recoupements entre les préoccupations relatives au budget proposé dans la demande, les besoins en financement des artistes et les exigences fiscales du gouvernement. De plus, dans les discussions de groupe, certains ont indiqué qu'ils avaient sollicité d'autres sources de revenus, comme de l'aide ou des prestations pour les personnes handicapées, en complément aux subventions. L'un des participants a expliqué qu'il avait du mal à rémunérer les Aînées et les Aînés adéquatement sans toutefois compromettre leur accès à d'autres sources de financement. Les artistes ont besoin de ressources pour mieux concilier ces différents facteurs.

Les exigences du Conseil quant à l'allocation du financement soulèvent aussi des réactions chez les participantes et participants : les artistes ont besoin de plus d'information sur le processus de demande et la prise de décisions en matière de financement. Comme nous l'avons dit plus tôt, beaucoup de participantes et de participants ont trouvé que leurs interactions individuelles avec le personnel du Conseil et les agentes et agents de programme étaient agréables et utiles, mais ils ont tout de même certaines réserves quant au processus de demande lui-même. Les artistes sont presque unanimes : les processus de demande de subvention, que ce soit pour le Conseil ou tout autre organisme de financement, sont beaucoup trop chronophages, déconcertants et intimidants. Ils ont parlé du caractère exigeant des demandes; ils ont aussi indiqué qu'il est difficile de prendre le temps de s'en occuper, surtout pour les personnes qui ont un emploi à temps plein. De plus, le processus est parfois inaccessible : certains artistes qui n'ont pas reçu une éducation à l'occidentale et n'ont pas les connaissances relatives au financement ou à la rédaction des demandes sentent qu'ils ne maîtrisent pas le vocabulaire nécessaire pour rédiger une bonne demande ou préparer des rapports rendant compte de l'utilisation du financement. En outre, des artistes ont dit hésiter à présenter une demande en raison de possibles difficultés liées aux prestations sociales. Par exemple, les artistes qui reçoivent des prestations d'invalidité risquent de ne plus y avoir droit s'ils reçoivent du financement pour les arts. Les jeunes artistes ont dit ne pas être certains d'être admissibles aux subventions à cause du manque d'expérience ou hésiter en raison de l'impression de voler les fonds à quelqu'un qui les mérite plus ou qui en a plus besoin. Ainsi, les artistes ont déterminé qu'il pourrait être bon pour les candidates et candidats d'avoir accès à davantage d'occasions de renforcer leurs capacités, par exemple en faisant partie d'un comité de sélection. Mentionnons que les réponses aux questions de beaucoup

de candidates et candidats se trouvent sur le site du Conseil, mais que beaucoup de participantes et de participants trouvent le site déroutant et peu convivial.

Les personnes ayant répondu au sondage et n'ayant jamais présenté de demande au Conseil pouvaient préciser pourquoi elles ne l'avaient pas fait. Une proportion de 33 % ont dit ne pas être au courant des possibilités de financement; 30 % ont dit avoir déjà présenté une demande qui avait été refusée ou s'être senties découragées; 17 % ont dit ne pas avoir besoin de financement; 13 % ont dit avoir que leur projet était en préparation ou n'était pas prêt pour l'étape du financement; et 7 % ont dit avoir rencontré certains problèmes liés à leur identité qui les empêchaient de présenter une demande.

En tout, 373 participantes et participants ont indiqué si elles et ils avaient déjà présenté une demande de financement au Conseil dans les trois dernières années. Plus de la moitié (69,4 %) ont dit l'avoir fait, tandis que les 30,5 % restants ont dit ne pas l'avoir fait (28,4 %) ou ne plus s'en souvenir (2,14 %). Chez ces deux derniers groupes, 37 % ont dit que les programmes de financement ne leur convenaient pas, 30 % ont dit ne pas être suffisamment informés des programmes du Conseil, et 19 % ont dit trouver le processus de demande trop complexe.

Pour simplifier les demandes pour l'ensemble des peuples autochtones, il ne suffit pas de modifier les exigences afin de rendre le processus moins intimidant. Les organismes de financement et les organismes gouvernementaux doivent comprendre que les interactions avec les instances peuvent susciter des émotions extrêmement pénibles chez beaucoup d'Autochtones. Les survivantes et survivants des pensionnats et leur descendance ont du mal à interagir avec une instance dirigée par un gouvernement colonial :

« Je crois que les Premières Nations ont vécu assez de traumatismes. Et nous souffrons tous d'un traumatisme quelconque. J'ai l'impression que le processus de demande est tellement fastidieux, et qu'au bout du compte les gens sortent de leur coquille pour demander de l'aide et ne la reçoivent pas. Je crois sincèrement que le processus doit être simplifié et bien clair. Je ne peux pas rédiger un texte de 500 mots sur mon projet, mais je sais que j'ai besoin de quatre peaux d'orignal, de toile, de 20 jeux de perles, de fil et d'aiguilles... Mais expliquer tout le processus dans un essai de 500 mots? Je n'avais aucune idée de comment m'y prendre, et j'ai bloqué. Le processus est tellement insurmontable. Je souffre d'anxiété et de traumatismes; les membres des Premières Nations en général souffrent tous. Nous avons

hérité des traumatismes découlant de la colonisation, et ces processus de demande n'en sont qu'une autre facette; on fait en sorte qu'il soit pratiquement impossible pour nous d'obtenir le financement. Pourquoi les artistes de talent qui ne veulent que présenter leur art et recevoir du soutien devraient-ils avoir besoin d'un diplôme universitaire pour lire le document? Je ne peux même pas imaginer comment les personnes vraiment talentueuses parviennent même seulement à télécharger le document et à le remplir sans aide de la communauté. »

- Participant de la région 12³¹

Bref, les effets passés et présents de la colonisation ont créé un traumatisme autour des instances pour beaucoup d'Autochtones, surtout les Aînés, les Aînées et les gardiennes et gardiens du savoir. Les organismes gouvernementaux ont le devoir de tenir compte de ces traumatismes et d'aider les peuples autochtones à s'y retrouver.

Beaucoup trouvent le portail en ligne du Conseil difficile à utiliser et n'aiment pas le fait que la demande doive être présentée en ligne. En effet, ce processus occasionne de nombreuses difficultés liées au degré de maîtrise des outils informatiques ou encore à l'absence d'Internet dans de nombreuses communautés autochtones. Un participant a suggéré une version audio plutôt qu'écrite :

« Une présentation audio de 7 à 10 minutes, par exemple. Ça aiderait les gens qui peuvent expliquer leur idée, mais qui n'arrivent pas à la coucher sur papier. Cette pratique s'inscrirait dans le respect de nos traditions orales. Ce serait une façon pertinente d'allier technologies numériques et culture orale. »

- Participant de la région 6³²

En général, les participantes et participants veulent que le Conseil explore des moyens de rendre le processus plus accessible pour les candidates et candidats autochtones, par exemple en acceptant les demandes papier par la poste ou en autorisant la soumission de fichiers audio. Actuellement, on peut assortir une demande d'une composante audio, mais il faut tout de même remplir les autres formulaires complexes; ainsi donc, les obstacles demeurent. S'il existe d'autres moyens d'accéder au portail et des mécanismes d'aide

31 La région 12 comprend les territoires de tous les membres du conseil du Yukon.

32 La région 6 comprend Tkaronto (Toronto).

à l'utilisation, beaucoup de participantes et participants, même celles et ceux qui ont déjà présenté une demande au Conseil, n'étaient pas au courant³³. Il faudrait donc mieux promouvoir ces solutions, et pas seulement en ligne.

Cette opinion est largement partagée par les personnes ayant répondu au sondage, qui ont dû choisir parmi 14 stratégies celle que le Conseil devrait appliquer en priorité pour mieux soutenir les arts et les cultures autochtones au Canada. La plupart en ont choisi plusieurs. La majorité des 374 participantes et participants ont dit souhaiter que le Conseil donne de la rétroaction sur les demandes rejetées (63,9 %), qu'il offre des formations et des ateliers aux personnes et aux organismes (ex. : sur la préparation d'une demande de subvention) (60,4 %), qu'il fasse la promotion de l'art autochtone (59,9 %) qu'il soutient le mentorat pour les artistes en émergence ou en début de carrière (59,1 %).

Contrôle de l'accès et professionnalisation

Autre point soulevé dans beaucoup d'entrevues et de discussions de groupe : les réserves quant au contrôle de l'accès à des organismes comme le Conseil des arts.

« Je crois que la professionnalisation de l'art est un concept archaïque qui nourrit cette préconception eurocentrique voulant qu'il faille une certaine formation ou certaines expériences d'exposition, et je crois que ça ne concorde pas du tout avec la conception autochtone de la pratique créative. Je pense donc qu'il faut démanteler ce système, jusqu'à un certain point. Je pense que ça fait peur au Conseil, parce qu'il se dit : "Oh, vous voulez qu'on abaisse nos exigences, qu'on mette la barre moins haut?" Eh bien oui, c'est exactement ça. Je pense qu'il y a trop d'obstacles, et que ceux-ci font partie de la professionnalisation. »
- Participant de la région 6³⁴

En somme, les participantes et participants craignent que beaucoup d'artistes de talent et respectables qui pourraient grandement bénéficier de financement du Conseil aient vu leur candidature rejetée parce que leur art ne s'inscrivait pas dans la norme occidentale des « beaux-arts ». Mentionnons que le programme *Créer, connaître et partager* du

33 Pour en savoir plus sur les mécanismes d'aide proposés aux candidates et candidats, visiter la page [Aide à la production d'une demande sur le site du Conseil des arts du Canada](#).

34 La région 6 comprend Tkaronto (Toronto).

Conseil approche la professionnalisation autrement, d'une manière plus inclusive des personnes sans formation ni expérience. Pour le reste, le consensus était que si les participantes et participants, y compris les artistes à la carrière établie, avaient déjà de la difficulté à passer à travers le processus de demande, beaucoup d'autres artistes autochtones trouveraient que ce processus relève de l'impossible.

Le programme *Créer, connaître et partager* comprend des critères d'admissibilité pour les passeuses et passeurs culturels et les Aînés et Aînées. Il est conçu pour être accessible aux personnes qui n'ont pas fait d'études officielles ou qui n'ont pas beaucoup d'expérience dans la rédaction de demandes de subvention. Toutefois, il existe une barrière distincte pour ces personnes lorsqu'elles présentent une demande pour un autre programme de financement – même un programme du Conseil. C'est notamment le cas des personnes qui détiennent des savoirs, des histoires, des images et des chansons traditionnels et qui créent un espace pour la croissance artistique dans leur communauté. Le fait de permettre aux artistes autochtones de présenter une demande à n'importe quel programme est une autre mesure potentielle de consolidation des relations entre le Conseil et les communautés autochtones. Il est nécessaire, dans le cadre de ce processus, de s'assurer que les pratiques d'examen pour tous les programmes du Conseil suivent une approche de décolonisation qui encourage les artistes autochtones à produire des œuvres riches de sens. Les passeuses et passeurs culturels n'expriment peut-être pas leur savoir de la même façon que le voudrait l'idéal artistique occidental, mais leur responsabilité envers les membres de leur communauté et leur travail de transmission du savoir aux générations futures est indispensable à la culture de cette même communauté.

Une autre personne a parlé, lors de son entrevue, des défis qu'elle a rencontrés en essayant d'avoir du soutien pour ses projets artistiques. L'artiste en question, qui a survécu au système de protection de l'enfance et qui fait appel au réseau de refuges torontois, a expliqué qu'il était difficile d'obtenir les fonds pour financer son art et qu'il était pratiquement impossible de trouver un endroit pour s'adonner à sa pratique artistique dans un refuge. Qui plus est, cette personne a senti qu'il était difficile d'obtenir des subventions sans aucune expérience, alors même qu'il est tout aussi difficile d'acquérir de l'expérience sans financement adéquat pour le matériel ou un studio artistique. Cette personne croit que si le Conseil voulait vraiment aider les artistes émergents, il concentrerait ses efforts sur les jeunes Autochtones qui font partie du réseau de protection de l'enfance, surtout compte tenu du fait que la séparation des familles est un moyen de dépossession utilisé depuis longtemps contre les peuples autochtones. Cela rejoint en grande partie les préoccupations soulevées par les autres

participantes et participants, qui trouvent que les artistes en émergence vivant dans une situation économique difficile devraient recevoir plus d'aide.

Soutien aux candidates et candidats dans les communautés éloignées

Parlons maintenant des difficultés que rencontrent les candidates et candidats des régions éloignées, un autre aspect important de la discussion sur l'accès au financement mentionné par beaucoup de participantes et participants. On s'est notamment inquiété du fait que beaucoup de candidates et candidats pourraient être exclus du simple fait qu'ils n'avaient pas accès à Internet pour présenter une demande de financement.

Dans les régions éloignées, surtout dans le Nord, les participantes et participants ont parlé des défis propres à chaque pratique artistique : les sculpteurs et sculpteurs, par exemple, vivent souvent dans des localités éloignées disposant d'un accès médiocre, voire inexistant, à l'Internet et d'un accès limité aux établissements d'enseignement. Les artistes de la scène des régions arctiques septentrionales se trouvent surtout à Iqaluit et ont souvent besoin de financement pour se déplacer dans les localités éloignées et dans la partie sud du pays. L'expression musicale peut être inaccessible, comme il n'y a pas de magasins ou de réparatrices et réparateurs d'instruments dans le Nord. Quelle que soit la forme d'expression artistique, les répondantes et répondants ont souligné le manque d'accès aux espaces de création. Les artistes ont suggéré d'offrir plus de soutien aux centres artistiques et culturels, aux galeries d'art publiques, aux salles de spectacles, aux festivals et aux salons professionnels. Ces lieux sont importants, non seulement parce qu'ils constituent des espaces sécuritaires permettant aux artistes de travailler, mais aussi parce qu'ils encouragent la collaboration avec les pairs.

Les participantes et participants ont aussi mentionné que les organismes qui servent les peuples autochtones au Canada n'arrivent pas à combler complètement les besoins propres aux communautés nordiques, notamment l'accès à un espace de travail, à des galeries et à des partenariats interuniversitaires ou avec d'autres établissements. Selon le sondage, 56 % des répondantes et répondants vivent dans un centre urbain (ville), 36 % dans un milieu rural (petite localité), 13 % en banlieue (localité voisine d'une ville) et 8 % dans une région éloignée (localité où l'accès routier est limité, voire inexistant). Quelque 10 % ont dit souhaiter que les artistes des milieux éloignés reçoivent plus de soutien.

Les membres d'un groupe de discussion en milieu rural ont exprimé le souhait de voir un volet de financement consacré aux candidates et candidats des zones rurales. Beaucoup jugent que le modèle de financement actuel favorise trop les artistes des centres urbains, pas nécessairement parce que la somme octroyée est plus élevée, mais parce que les artistes des milieux ruraux peuvent être confrontés à des obstacles supplémentaires relativement aux critères d'admissibilité. On a aussi mentionné que les artistes des milieux ruraux ou éloignés ne jouissent pas des mêmes possibilités et ne disposent pas des mêmes établissements ou réseaux que ceux des centres urbains ou plus au sud, ce pour quoi leur demande devrait être évaluée différemment.

« Les artistes des secteurs ruraux ne devraient pas avoir à se battre contre les artistes de la ville pour du financement : les objectifs, les infrastructures et les modes de vie sont tellement différents. Comment les artistes des milieux ruraux peuvent-ils participer concrètement aux concours du [Conseil] s'ils n'ont pas accès au même soutien externe ni à un œil critique qui viendrait légitimer leur travail? »

- Participant de la région 12³⁵

Pour régler le problème, les participantes et participants ont notamment proposé d'entrer en partenariat avec des organismes communautaires locaux pour former des personnes représentantes capables d'assister les artistes dans le processus de demande. Il pourrait aussi être judicieux d'accepter les demandes à mesure plutôt que d'imposer des échéances strictes, ce qui limiterait les problèmes liés à l'accès inéquitable aux ressources ou à une connexion Internet fiable. Il convient de mentionner que les infrastructures en général – système de santé, services de santé mentale, système d'éducation – comportent souvent des lacunes dans beaucoup de régions rurales ou éloignées; le secteur artistique n'est pas le seul touché.

Les participantes et participants d'autres communautés rurales ont indiqué que le Conseil et les autres organismes de financement limitent les subventions de déplacement et dépenses en immobilisations, ce qui complique grandement les choses pour les artistes. Certaines subventions pour les déplacements couvrent une distance limitée et un certain rayon, ce qui n'est pas réaliste ni d'aucune aide pour les artistes des régions éloignées. Les participantes et participants ont dit souhaiter que les bailleurs de fonds reconnaissent le manque d'infrastructure dans le Nord et améliorent les subventions en augmentant

35 La région 12 comprend les territoires de tous les membres du conseil du Yukon.

la somme remise pour refléter les grandes distances parcourues et pour encourager les projets liés aux dépenses en immobilisations. Un artiste a dit qu'il voulait construire un studio d'enregistrement à Attawapiskat, mais qu'il n'avait pas pu obtenir de financement pour ce genre de dépenses en immobilisations. Les participants ont indiqué que ce type de dépenses devrait être admissible, surtout si le projet profitait à des localités entières dans le Nord. Ce sont surtout les artistes vivant en régions éloignées et nordiques qui ont émis cette opinion sur l'accessibilité du financement, mais les artistes des centres urbains ont aussi exprimé des inquiétudes à cet égard, même si ce n'est pas leur réalité.

Soutien linguistique

Les artistes ont indiqué qu'en plus des enseignements culturels, la langue va de pair avec l'art; l'un ne vient pas sans l'autre. C'est particulièrement évident pour les enseignements ou les savoirs qui ne peuvent se traduire en anglais : ils sont exprimés par l'art. Les efforts de revitalisation de la langue et des récits et enseignements traditionnels sont en hausse, car « la langue est qui nous sommes », principe qui peut prendre vie à travers les arts. À cause de la colonisation, beaucoup d'Autochtones ne maîtrisent pas leur langue, une perte qui nuit à leur capacité d'apprentissage linguistique et aux enseignements traditionnels. L'art a inspiré certaines personnes à apprendre (ou à réapprendre) leur langue autochtone et à l'employer le plus souvent possible. Même si les artistes ne considèrent pas maîtriser la langue, elles et ils l'emploient lorsque possible, par exemple dans le nom de leurs œuvres. L'un des participants a dit que même si ce n'est pas tout le monde qui comprendra ce que ça veut dire, « ce n'est pas [aux artistes] de fournir de l'information ou de se conformer au niveau de compréhension [des personnes non autochtones] ». (Citation d'un participant de la région 2³⁶.)

Un autre participant a insisté sur l'importance de la langue :

« La langue est ce qui donne son souffle à mon art. J'ai de la difficulté à raconter mon histoire et à parler de mon processus en anglais. Je ne maîtrise pas non plus ma propre langue autochtone, mais j'ai vraiment de la difficulté à exprimer comment je me sens en anglais; ça ne rend pas justice à mon travail. Un seul mot dans ma langue peut broser un tableau clair de qui je suis et de ce que je fais. J'essaie d'en faire le fil directeur à mon travail. Je veux chanter des mélodies; ma musique n'a pas souvent de paroles, car je

36 La région 2 comprend le territoire des Mi'kmaki et des Wolastoqey (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, et Gaspésie).

ne peux bien m'exprimer en anglais. Je dis aux Aînés comment je me sens, et ils m'aident à traduire ces émotions en mots. C'est comme ça que j'ai appris ma langue : un mot et une peinture à la fois. J'ai tant besoin de ma langue, mon esprit pleure pour elle. Mon but ultime, c'est de la parler couramment. »
- Participant de la région 2³⁷

Les participantes et participants au sondage sont aussi du même avis quant à l'importance et au rôle de la langue dans leur art : 95 % disent que leur relation avec leur langue autochtone a façonné et influencé leur pratique artistique ou culturelle. Certaines personnes pensent même que leur pratique découle directement de leur rapport à la langue, tandis que d'autres constatent l'effet négatif de la perte de la langue. Beaucoup s'investissent dans l'apprentissage – ou le réapprentissage – de leur langue autochtone, alors que d'autres se battent pour préserver leur langue par différents moyens, comme la consignation et la représentation artistique.

Le rôle estimé des langues autochtones sur l'art varie d'une personne à l'autre, mais toutes jugent qu'elles ont une certaine importance. Beaucoup d'artistes trouvent aussi que l'art est un moyen important d'enrichir leur compréhension de la langue. Les artistes ont indiqué qu'il est difficile d'apprendre leur langue, surtout si le temps et la concentration nécessaires pourraient être investis à des activités lucratives, puisque la langue n'est souvent pas reconnue comme pertinente ou importante par les principaux bailleurs de fonds.

Les participantes et participants veulent voir plus d'aide de la part d'organismes comme le Conseil pour les initiatives liées à la langue; lorsqu'on leur demande si elles et ils jugent que le Conseil a un rôle à jouer dans la promotion et la revitalisation de la langue, la réponse est généralement affirmative. Elles et ils jugent que le Conseil devrait octroyer plus de ressources aux projets artistiques qui incorporent des éléments linguistiques. L'un des participants estime que le Conseil devrait donner du financement aux artistes pour l'apprentissage de leur langue si elles et ils peuvent prouver que cela servira à leur art. Il convient de mentionner que le Conseil finance actuellement des cours de langue pour le perfectionnement professionnel dans le cadre des subventions offertes au titre de la composant *Activités à petite échelle*. Cela dit, la plupart des participantes et participants n'étaient pas au courant. Les membres des groupes de discussion ont suggéré que le Conseil explore son rôle dans la promotion et la revitalisation de la langue en offrant du financement réservé exclusivement

37 La région 2 comprend le territoire des Mi'kmaki et des Wolastoqey (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, et Gaspésie).

aux services de traduction. Il s'agirait ici de la traduction de textes, de musique, de dialogues dans les films (sous-titrage) ou encore de documents justificatifs, par exemple la démarche artistique. Cela aiderait les artistes qui veulent utiliser des langues autochtones dans leurs œuvres. Ces personnes ont expliqué que si elles ne maîtrisaient pas elles-mêmes la langue, elles seraient forcées de consacrer une trop grande partie de leur budget à l'embauche d'une gardienne ou d'un gardien du savoir ou d'une ou d'un mentor qui traduirait leur œuvre. En plus de la préservation, de la conservation et de la réappropriation de la langue, cette aide contribuerait aux relations entre artistes autochtones :

« Nous sommes beaucoup d'artistes autochtones à reprendre le contrôle de notre langue, mais notre relation avec elle est partielle; nous vivons entre deux entendements. Quand je concentre mon attention sur les projets qui ont une composante linguistique, c'est pour moi, de bien des façons, un moyen de reconquérir ma langue, et c'est difficile, puisque je fais plusieurs tâches à la fois, que j'apprends et que je travaille sur le projet en même temps. Peut-être qu'il serait pertinent d'augmenter le financement pour les projets comportant une composante liée à la langue, par exemple en mettant l'attention sur les locutrices, les locuteurs, les Aînés et les Aînées, en créant des programmes faciles d'accès pour la promotion et l'enseignement de la langue et en facilitant la collaboration entre les artistes et les personnes qui parlent la langue. »

- Participant de la région 9³⁸

Les artistes croient aussi que la traduction des œuvres pourrait être bénéfique, non seulement à titre personnel en tant qu'artistes, mais aussi pour leur localité en général. Cela permettrait de diffuser davantage la langue et de montrer son utilisation en contexte³⁹. Toutefois, les participantes et participants ont clairement indiqué que ces fonds devraient être séparés du reste, puisque les services de traduction sont coûteux.

38 La région 9 comprend les traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11 (la majeure partie de la Saskatchewan, toute l'Alberta, le nord-est de la Colombie-Britannique et une grande partie des Territoires du Nord-Ouest).

39 Il existe une composante précise pour la traduction dans les programmes du Conseil; ces services sont aussi une dépense admissible au titre du programme *Créer, connaître et partager*. Les services de traduction sont couverts par le Conseil, mais ce n'est pas tout le monde qui le sait.

Occasions de mentorat

Un autre sujet est revenu souvent, surtout dans les groupes de discussion : la multiplication des activités de mentorat. Le contexte des discussions a donné lieu à des réponses plus nuancées que dans le sondage et les entrevues, et parfois à des échanges fructueux sur la possibilité pour le Conseil d'encourager davantage le mentorat entre artistes autochtones. Comme nous l'avons dit précédemment, beaucoup d'artistes jugent que le processus de demande de subvention peut être intimidant et porter à confusion, surtout pour les jeunes artistes et les artistes en émergence. Beaucoup ne savent pas par où commencer ni à qui demander de l'aide. Les participantes et participants se sont dits confus quant à certains aspects de la demande, par exemple l'approvisionnement en équipement, l'utilisation du portail en ligne ou la préparation d'un budget. Elles et ils ont parlé de l'importance de pouvoir se tourner vers une personne qui est déjà passée par là, surtout une autre personne autochtone. Les personnes nouvellement candidates trouvaient que le processus serait alors beaucoup moins intimidant, et les artistes d'expérience ont dit avoir envie d'aider les jeunes à s'y retrouver dans ce système. Bref, tant les artistes en émergence que les artistes d'expérience sentent que le mentorat profiterait à tout le monde et que cette pratique s'inscrit dans la culture d'entraide qui correspond aux modes de vie autochtones.

Dans le sondage, les possibilités de mentorat étaient l'une des cinq stratégies les plus populaires d'amélioration du soutien offert aux artistes autochtones. Lorsqu'on leur a demandé de choisir parmi 14 stratégies que le Conseil pourrait prioriser pour encourager les arts et les cultures autochtones au pays, la majorité des 374 participantes et participants ont dit souhaiter que le Conseil donne de la rétroaction sur les demandes rejetées (63,9 %), qu'il offre des formations et des ateliers aux particuliers et aux organismes (ex. : sur la préparation d'une demande de subvention) (60,4 %), qu'il fasse la promotion de l'art autochtone (59,9 %) et qu'il soutient le mentorat pour les artistes en émergence ou en début de carrière (59,1 %).

Beaucoup d'artistes ont parlé de leur expérience positive avec les agentes et agents de programme du Conseil pendant le processus de demande, mais certains voulaient aussi avoir la chance de collaborer avec des personnes qui avaient vécu une expérience similaire professionnellement ou dans leur vie. Si le Conseil n'est pas nécessairement en mesure de jumeler les artistes en émergence avec les artistes d'expérience, les organismes pourraient néanmoins envisager des moyens de faciliter la chose. Par exemple, le Conseil pourrait dresser une liste des mentors que les artistes pourraient

contacter. Les artistes déconseillent un modèle de financement où le travail des mentors serait purement bénévole. On insiste plutôt sur l'importance de les rémunérer adéquatement pour leur temps et leur travail.

« Quand un artiste en début de carrière présente une demande, j'aimerais qu'il y ait plus d'options de mentorat. D'autres artistes pourraient recevoir une rémunération pour l'encadrement d'une ou d'un artiste en émergence. Les deux peuvent travailler de concert pour étoffer la demande et apprendre l'un de l'autre pendant le processus. Le [Conseil] passe à côté de quelque chose, et je crois que ce serait un bon moyen de nous soutenir. »

- Participant de la région 2⁴⁰

De plus, des participantes et participants ont remis en question l'efficacité du modèle actuel du Conseil lié aux artistes en devenir, qui prévoit que les artistes doivent trouver eux-mêmes leur mentor pour pouvoir présenter une demande au lieu de s'en faire assigner un. Ces personnes ont dit se sentir découragées parce qu'elles n'avaient pas les contacts nécessaires pour trouver leur propre mentor, alors qu'elles ne pouvaient pas demander de ce type de financement sans mentor : « Une personne qui commence doit avoir un mentor, comment est-ce possible? » (Citation d'un participant de la région 9⁴¹.) La création d'une liste de mentors autochtones permettrait aux artistes plus jeunes ou en train de s'établir de présenter une demande de financement pour leur art. On comprend que si le Conseil commence à jumeler des artistes et des mentors, il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts; cela dit, un groupe ou organisme externe serait en mesure de le faire.

Soutien communautaire et relations

Bien que les artistes commencent à remarquer une évolution positive dans la façon dont les organismes de financement bien connus travaillent avec les peuples autochtones, il reste beaucoup à faire. Beaucoup d'artistes ont mentionné dans leur entrevue qu'un manque de compréhension totale était au cœur des problèmes entre les organismes de financement et les artistes autochtones. Il existe des lacunes généralisées quant à la

40 La région 2 comprend le territoire des Mi'kmaki et des Wolastoqey (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, et Gaspésie).

41 La région 9 comprend les traités numérotés 4, 6, 7, 8, 10 et 11 (la majeure partie de la Saskatchewan, toute l'Alberta, le nord-est de la Colombie-Britannique et une grande partie des Territoires du Nord-Ouest).

connaissance des circonstances, des enjeux et des questions autochtones découlant d'un manque d'attention et d'investissement dans la relation avec les artistes autochtones. Les organismes de financement et autres organismes artistiques doivent créer une culture et des structures qui les obligent à rendre des comptes aux peuples autochtones.

Dans le sondage, la promotion des arts autochtones faisait partie des trois stratégies de soutien les plus populaires pour accroître le soutien offert aux artistes. Lorsqu'on leur a demandé quelles stratégies parmi 14 le Conseil devrait appliquer en premier, la majorité des 374 participantes et participants a dit vouloir que le Conseil donne de la rétroaction sur les demandes refusées (63,9 %), qu'il donne des séances de formation et des ateliers pour les particuliers et les organismes, par exemple sur la préparation des demandes de subvention (60,4 %), et qu'il fasse la promotion des arts autochtones (59,9 %).

Les artistes autochtones disent souvent refuser de travailler avec certains organismes artistiques et organismes de financement (non autochtones) à titre d'employée, d'employé, de collaboratrice ou de collaborateur parce que ces établissements ne sont pas inclusifs ou sécuritaires. Dans certains cas, les personnes qui ont travaillé pour ces organismes disent s'être senties mal à l'aise, avoir eu l'impression qu'elles n'étaient pas les bienvenues ou ne pas s'être senties en sécurité. Ce malaise et ce manque d'acceptation et de sécurité touchent surtout les artistes qui font partie de la communauté LGBTQ2+. Malgré tout, beaucoup ont dit avoir eu des expériences positives, et il faut se rappeler que les mauvaises expériences ne sont pas universelles; en général, les participantes et participants se sont sentis plus en sécurité lorsque d'autres Autochtones travaillaient à leurs côtés.

Les participantes et participants invités à collaborer ou à travailler avec des organismes non autochtones ont souvent senti que l'intention derrière cette invitation était performative et superficielle – une simple case de plus à cocher –, et ils n'ont généralement pas eu une belle expérience. Ils disent que souvent, les Autochtones ne sont pas bien soutenus dans ces organismes, ce qui les empêche de produire un travail significatif. Les organismes et les bailleurs de fonds doivent avoir la volonté de mieux comprendre leurs responsabilités lorsqu'ils collaborent avec des artistes autochtones et leur offrent du soutien, en tenant compte des traumatismes qu'elles et ils pourraient avoir vécus ou vivre aujourd'hui. Bref, les Autochtones doivent être au premier plan du travail réalisé autour des enjeux autochtones dans les organismes, travail qui doit être effectué avec un désir authentique de toujours faire avancer les choses. Évidemment, cela ne se fera pas du jour au lendemain. Malheureusement, les grands organismes priorisent souvent les solutions simples et rapides qui ne règlent rien de façon permanente. Ainsi, les

artistes autochtones se questionnent sur leur engagement. Les organismes doivent donc comprendre pourquoi les Autochtones hésitent à travailler avec eux, surtout si par le passé leurs actions ont eu des effets négatifs sur les communautés et les peuples autochtones.

Un point qui est ressorti pendant le processus d'entrevue était le besoin d'autonomie et d'autodétermination des communautés dans le secteur artistique et culturel. Or, les collectivités ont besoin de soutien pour mettre au point leurs propres stratégies en la matière. Les artistes disent que parfois, les organismes non autochtones font de la microgestion des organismes ou des artistes autochtones ou se servent d'eux comme des jetons de service. En disposant d'un leadership autochtone plus solide et de plus d'espaces consacrés, les artistes autochtones pourraient centrer leurs activités artistiques sur les priorités communautaires : le retour à la terre, la culture, les ancêtres et l'esprit, les efforts pour redresser la situation; les cadeaux; la guérison; les infrastructures et le renforcement des capacités. De plus, ce serait une bonne occasion d'intégrer les protocoles autochtones, par exemple en mettant l'accent sur la participation d'Aînées et d'Aînés ou en faisant attention à la présence d'alcool aux événements.

Identité et financement

Dans les entrevues et les discussions de groupe pour ce projet, quelques participantes et participants ont exprimé des réserves quant à l'admissibilité des personnes qui reçoivent du financement réservé aux artistes autochtones. Par exemple, on se questionnait sur le cas des artistes qui se disent autochtones, mais dont l'identité ou l'appartenance à une communauté autochtone peut être controversée.

En général, on a signalé souhaiter une plus grande responsabilisation de la part des organismes de financement et organismes artistiques quant aux bénéficiaires des fonds. Certaines participantes et certains participants aimeraient qu'on examine minutieusement les candidatures des personnes qui se disent autochtones, surtout avec la montée des Métis de l'Est. Ce phénomène est surtout mentionné par les personnes du Québec, mais aussi dans les autres provinces et territoires. S'il est nécessaire pour les organismes de financement de faire attention à ce problème, certaines personnes ont aussi émis des réserves quant au fait que des organismes coloniaux tranchent sur l'identité autochtone d'une personne. C'est pourquoi il est recommandé de traiter la question en gardant en tête les communautés autochtones et leurs modes de vie et de connaissance.

Bref, la question des artistes qui se disent autochtones, mais dont l'identité ou l'appartenance à une communauté autochtone peut être controversée est une cause de préoccupations. En effet, on s'inquiète du fait que des personnes n'ayant aucun lien avec une communauté autochtone se disent autochtones sur la base d'un seul ancêtre, s'inventent une identité autochtone ou disent faire partie d'un groupe dont le lien avec les communautés autochtones est douteux. Les participantes et participants jugent qu'un processus amélioré d'accès au financement, qui comprendrait par exemple un système de lettre de soutien de la communauté ou un questionnaire, pourrait accroître la responsabilisation.

Les personnes ayant participé au sondage ou aux groupes de discussion et les personnes interviewées ont aussi des réserves à ce sujet. En effet, elles expliquent que beaucoup trop d'allochtones ont reçu du financement réservé aux artistes autochtones, ce qui nuit largement à la légitimité des artistes et des communautés autochtones. En plus des suggestions ci-dessus (questionnaire, lettres indiquant le soutien de la communauté), on a aussi proposé que des Autochtones fassent partie des comités de sélection, ce qui réduirait sans doute le nombre de personnes allochtones recevant du financement.

Une personne qui a déjà travaillé avec le Conseil a mentionné dans son entrevue avoir des réserves quant au processus d'évaluation auquel elle avait été soumise pour un programme qui n'était pas destiné spécialement aux artistes et passeuses et passeurs culturels autochtones. L'artiste en question s'interrogeait sur le manque de précision d'une question de la demande sur les savoirs traditionnels autochtones et la propriété intellectuelle⁴².

« La formulation est vague. Il n'y a aucune mention quant à la responsabilité. Les allochtones ne connaissent pas les protocoles; il faut qu'ils soient clairement définis. On devrait préciser les exigences de responsabilisation, même si les personnes autochtones présentent une demande, en disant qu'elles font affaire avec des passeuses et passeurs culturels. J'ai besoin d'une lettre signée. »
- Participant de la région 6⁴³

Les commentaires de ces personnes reflètent les réserves généralisées des artistes concernant le défaut des personnes qui se disent autochtones de rendre des comptes et d'expliquer comment elles utilisent les savoirs autochtones.

42 Le Conseil offre aussi des fiches contextuelles aux comités de pairs sur le sujet de l'appropriation culturelle, entre autres : <https://conseildesarts.ca/financement/decisions-de-financement/processus-decisionnel/evaluation-des-demandes/fiche-contextuelle?>

43 La région 6 comprend Tkaronto (Toronto).

Partie 4. La réconciliation : le résultat de la vérité

La réconciliation nécessite une connaissance de l'histoire des peuples autochtones du Canada. Il est impossible d'aller de l'avant sans une reconnaissance collective des horreurs passées et actuelles du colonialisme qui sévit au Canada. Une fois que cela sera normalisé, les mesures visant la réconciliation suivront naturellement.

Il est important pour les organismes qui souhaitent améliorer leur relation avec les communautés autochtones du Canada de faire la différence entre la réconciliation, l'autochtonisation et la décolonisation. Le terme « réconciliation » en est un qui a gagné du terrain au Canada d'autres nations colonisées en raison de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). Il renvoie à l'établissement et au maintien de relations entre allochtones et Autochtones basées sur la compréhension et le respect mutuels. C'est principalement un terme dont se servent les peuples colonisateurs et qui découle de leur responsabilité. De la même manière, l'autochtonisation est un processus qui vise à modifier les espaces qui ne sont pas généralement axés sur les Autochtones en fonction des façons d'être et des formes de savoir autochtones. Néanmoins, l'une des composantes de l'autochtonisation consiste à remettre en question la dominance occidentale et eurocentrique, et à approcher la décolonisation avec des méthodes autochtones. Sans décolonisation, la réconciliation est impossible. Dans ce contexte, la décolonisation réfère à un processus par lequel les Autochtones reprennent le contrôle du discours dominant et le modifient pour se réaffirmer en tant que peuple distinct. Il s'agit de laisser les perspectives, la gouvernance, les arts et les cultures autochtones exister et croître sans entraves et sans attaches aux systèmes coloniaux. Ce processus est appuyé par l'adoption du projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, où l'on précise que les peuples autochtones « ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles⁴⁴ ». Cette loi canadienne s'applique aussi au Conseil.

44 Article 33 de la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Dans les communautés autochtones de partout au pays, les arts et la culture sont le ciment qui unit les gens. L'art, c'est bien plus qu'une pratique, qu'une compétence ou qu'un métier : non seulement il est essentiel aux communautés, mais il fait aussi partie intégrante de l'identité et des façons d'être de ces peuples. L'art autochtone produit et diffusé est une forme d'expression communautaire et nationale. Nous avons conclu de nos discussions et activités de mobilisation nationales que la création des œuvres artistiques et les communautés artistiques autochtones vont au-delà d'une simple œuvre, d'un événement, d'un genre. Le renforcement de l'art et des communautés artistiques autochtones et l'investissement qui leur est consacré a un effet tentaculaire qui se fait sentir dans l'esprit communautaire, la qualité narrative, la pérennité culturelle, la revitalisation de la langue, la spiritualité, la transmission des savoirs et la consignation de l'histoire. Dans cette optique, le Conseil des arts du Canada et les autres organismes de soutien aux arts ont un rôle crucial à jouer, et on ne saurait trop insister sur la valeur du financement des arts autochtones. En offrant un soutien adéquat aux artistes autochtones, on encourage du même coup les communautés autochtones.

Comme nous l'avons souligné précédemment dans la section « Mise en contexte », l'une des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) était la création d'un conseil des arts autochtones qui serait parallèle au Conseil des arts du Canada. Comme un tel organisme n'existe pas encore, la relation entre le Conseil des arts du Canada et les communautés, les artistes et les organismes autochtones doit demeurer. Même avec la création d'un nouvel organisme de financement, les instances déjà en place, comme le Conseil, ont tout de même le devoir d'améliorer leurs relations avec les peuples autochtones. Voici les résultats qui sont sortis pendant le processus de mobilisation et des suggestions pour l'importance continue du financement des arts pour les communautés autochtones.

Propriété

Comme il est indiqué dans le présent rapport, le rôle des arts dans la vie des peuples autochtones est généralisé et étroitement lié à la culture. Les cultures autochtones ont des visions du monde qui diffèrent du contexte canadien en général. Le concept de propriété et de gouvernance est compris comme une gérance et une responsabilité collective plutôt qu'un droit individuel. Les droits collectifs transcendent les générations et confèrent à la ou au titulaire une obligation culturelle et une culpabilité. Selon ce concept, il est clair que le soutien offert aux artistes autochtones est intrinsèquement lié au soutien des communautés autochtones en général, puisque celles-ci et les familles qui les composent sont directement touchées.

La notion coloniale voulant que les artistes autochtones possèdent individuellement leur art, leurs histoires, leurs chansons, leurs danses et leurs concepts est incohérente avec ce que la communauté autochtone exprime, soit que l'idée de propriété artistique est une idée collective et non individuelle. Une artiste a expliqué que lorsqu'elle a commencé à apprendre son art, sa famille lui a expliqué quelles images appartenaient à son clan, et lui a demandé de ne pas utiliser les images des autres clans, seulement celles que son clan détenait pour les prochaines générations. Si un autre artiste utilisait ces images ou les brevetait, ce serait une infraction aux lois du clan.

Contrairement à la conception occidentale du droit d'auteur, qui reconnaît la possession individuelle d'une œuvre par une ou plusieurs personnes, les concepts de droits artistiques et de propriété sont beaucoup plus nuancés chez les peuples autochtones. Cette façon de penser correspond aux résultats du rapport de 2019 intitulé *Examen prévu par la loi de la Loi sur le droit d'auteur*. On y recommandait de remanier le régime de droit d'auteur au Canada en travaillant avec les peuples autochtones pour élaborer des moyens institutionnels, réglementaires et technologiques à l'échelle nationale afin de reconnaître et de protéger les intérêts artistiques et l'expression culturelle des peuples autochtones et de leur donner pleine autorité sur les mesures de surprotection⁴⁵. Ces recommandations correspondent à ce que les participantes et participants ont exprimé tout au long du projet, soit que les concepts actuels de droits individuels ne s'inscrivent pas dans les concepts de gérance collective autochtones, et que des mécanismes juridiques doivent être mis en place pour protéger l'autonomie et le pouvoir d'action des arts et des cultures autochtones.

Les participantes et participants ont clairement fait savoir que cette coupure entre la perception des droits artistiques et celle des droits de propriété leur porte préjudice et porte à confusion, ce qui affecte négativement la relation entre le financement public et les arts et les cultures autochtones. Même si le Conseil ne joue aucun rôle à cet égard, les participantes et participants ont tout de même exprimé le souhait de voir un changement d'orientation vers la reconnaissance, l'acceptation et la protection efficace de l'expression artistique et culturelle des Autochtones. Ils aimeraient que le Conseil défende activement leurs intérêts à cet égard et qu'il les aide à s'y retrouver dans ces systèmes souvent bien complexes.

Lorsqu'on leur a demandé comment protéger l'expression culturelle autochtone, 88 % ont parlé de l'importance des droits artistiques et de propriété. Les répondantes et répondants ont proposé différentes solutions pour protéger les droits artistiques et de

45 <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/INDU/rapport-16/page-87>

propriété, notamment le paiement de redevances aux nations lorsque leurs concepts sont utilisés, ou l'élaboration de lois pour protéger la propriété intellectuelle des Autochtones et privilégier les interventions informatives plutôt que punitives lors de l'appropriation de l'expression culturelle autochtone. Une personne a indiqué que le concept d'appropriation culturelle était fondé sur l'individualisme et l'eurocentrisme et ne partait pas des enseignements des Aînés et des Aînées, lesquels sont fondés sur le partage et la réciprocité. Les répondantes et répondants ont parlé de la complexité inhérente aux discussions sur le sujet.

Obligation de rendre des comptes

Pour toute la durée du projet, les participantes et participants ont parlé avec enthousiasme de leur volonté de renforcer les relations entre les organismes de financement et les artistes et communautés autochtones. À la base, cette relation doit être équitable. La responsabilisation, la transparence et la confiance sont de mise. Les artistes, membres des communautés et organismes autochtones insistent sur la nécessité d'avoir des stratégies artistiques et culturelles axées sur la communauté. Autrement dit, le soutien doit venir des communautés elles-mêmes.

Beaucoup ont exprimé le besoin de lignes directrices pour les candidates et candidats qui présentent une demande de subvention axée sur la participation autochtone pendant le processus de demande, qu'il s'agisse de subvention de base ou de projet. Beaucoup d'organismes allochtones nationaux, régionaux et locaux ont reçu du financement pour réaliser des projets liés à des enjeux autochtones ou employant des pratiques artistiques autochtones sans qu'il y ait eu consultation ou participation de la communauté autochtone. Cette façon de faire permet à ces organismes d'utiliser les artistes autochtones comme des jetons ou carrément de mal les représenter.

Il existe un besoin réel de construire une relation entre les organismes de financement et les communautés autochtones, ce qui signifie aussi qu'il faut de vrais mécanismes de responsabilisation et des espaces où les artistes autochtones se sentent en sécurité. Un récit se construit autour des relations et de la transmission du savoir. On ne peut pas prendre une partie de ce récit ou de toute autre forme d'expression artistique et s'attendre à ce que ça fonctionne avec les grandes instances; ce n'est pas ce qui s'appelle « bâtir des relations ». Et pourtant, c'est l'expérience vécue par bien des participantes et des participants dans des partenariats avec des institutions ou des organismes allochtones. Cela les a portés à s'interroger sur les partenariats entre ces grands

organismes : quelle est la dynamique? Sur quoi repose la relation? Pourquoi ces artistes autochtones n'ont-ils pas eu droit au même respect, au même degré d'intégrité?

Le fait de soutenir les leaders artistiques autochtones, dont les administratrices et administrateurs, les agentes et agents de programme autochtones et les pairs évaluateurs, favoriserait un financement équitable et une certaine stabilité financière dans les organismes communautaires. Il faut prioriser la sensibilisation des pairs évaluateurs, le perfectionnement professionnel et les occasions de réseautage pour les administratrices et les administrateurs des arts autochtones ainsi que l'inclusion d'agentes et d'agents de programmes de financement autochtones, pas seulement au Conseil, mais aussi dans tous les organismes de soutien aux arts du pays.

Sensibilisation

Si les organismes de financement veulent créer de vraies relations avec les communautés et les peuples autochtones, il doit y avoir une compréhension mutuelle du passé de l'un et l'autre. C'est une étape cruciale pour tout organisme, surtout les organismes fédéraux. Comprendre le passé des différents groupes des différentes Premières Nations, des Métis et des Inuits est crucial pour que le partenariat soit fructueux et honnête.

Ces démarches doivent être faites en continu et tenir compte des traumatismes. Les agentes et agents de programme doivent être renseignés sur les différentes nations autochtones du Canada et les défis et obstacles auxquels elles et ils sont confrontés, par exemple lors d'ateliers, de séances de perfectionnement professionnel ou d'initiatives éducatives. Le fait d'avoir des connaissances sur les communautés autochtones pourrait aussi faire partie des critères d'embauche pour les agentes et agents de programme et les autres personnes qui travaillent avec le public. Le fait de comprendre les obstacles auxquels les peuples autochtones font face et la législation qui a entraîné le manque actuel d'occasions, ainsi que le besoin de financement précisément pour les Autochtones facilitera les interactions entre la communauté autochtone et les financiers et permettra des relations plus saines. Beaucoup de participantes et de participants ont parlé de leurs expériences agréables et fructueuses avec les agentes et agents de programme du Conseil, ce qui indique que des efforts ont été déployés pour que les Autochtones soient traités avec respect. Il n'en demeure pas moins que ce n'est pas le cas partout, et que c'est quelque chose que les organismes doivent travailler.

Développement des relations

Les discussions tenues dans le cadre du projet ont fait ressortir clairement qu'il y aurait matière à améliorer les relations entre les financiers et les communautés, artistes et organismes autochtones du Canada. À cette fin, il est nécessaire pour les financiers de comprendre qu'il s'agit d'un terrain glissant.

Les organismes de financement doivent s'assurer d'avoir une relation équilibrée en soutenant le développement des arts et des cultures autochtones, tout en gardant suffisamment de distance pour ne pas porter atteinte à l'autodétermination individuelle ou collective autochtone. Il existe un déséquilibre des pouvoirs inhérent à la relation entre les financiers et les candidates et candidats. Ainsi, il est possible qu'une influence injuste et indue affecte le bien-être des peuples autochtones. Ces organismes doivent garder cela en tête.

Pour corriger ce déséquilibre, il faut s'engager à toujours se sensibiliser davantage, à s'informer et à bâtir une relation de confiance. Beaucoup de participantes et de participants ont senti qu'il y avait un manque de transmission de l'information et de sensibilisation de la part des organismes de financement. En général, elles et ils sentaient que l'information sur les subventions et le processus de demande était inaccessible. Même si cette information se trouve sur le site du Conseil, il s'agit d'un obstacle pour les personnes qui n'ont pas Internet. L'absence de rétroaction sur les demandes est un autre facteur qui en a découragé plus d'un; le fait de ne pas savoir pourquoi une demande avait été refusée créait un sentiment d'impuissance. La difficulté à naviguer sur le portail en ligne du Conseil, l'absence d'accès à un ordinateur et le fait de ne pas savoir qu'il était possible de présenter une demande papier ont fait croire à plusieurs personnes qu'elles ne pouvaient pas présenter de demande.

Il faut remettre les pendules à l'heure. Pour beaucoup, la relation avec le Conseil se limitait à connaître le prénom de l'agente ou de l'agent de programme, son lieu d'origine et la manière dont cette personne en était venue à œuvrer dans cet organisme. Or, les participantes et participants ont besoin de se sentir à l'aise de contacter leur agente ou agent de programme pour parler de leur projet, de savoir que si de nouvelles informations voyaient le jour, elles et ils en seraient informés plutôt que d'avoir à aller se renseigner individuellement sur Internet. Il faut se sensibiliser, communiquer et prendre le temps de parler aux autres. Ce point de vue est partagé par plusieurs participantes et participants, surtout chez les personnes qui n'ont pas encore reçu de financement du Conseil. Cela montre que les financiers pourraient faire un meilleur travail d'information auprès des nouvelles candidates et des nouveaux candidats et les aider davantage dans le processus de demande.

Partie 5. La voie à suivre

Le présent rapport montre le vaste effet du financement public dans le secteur artistique autochtone. Non seulement il constitue la base du soutien offert aux projets, événements et organismes artistiques, mais il s'agit aussi d'un espace pour la continuation et la croissance des cultures et des pratiques autochtones qui subsistent malgré les mécanismes oppressifs du Canada colonial. Le secteur de l'art public peut être vu comme un tremplin vers la réconciliation et la décolonisation, qui sont plus que nécessaires dans le Canada d'aujourd'hui.

Le Conseil œuvre à régler les problèmes, les incohérences et les injustices dans le secteur artistique. Avec son [plan stratégique 2021-2026](#), il s'est fixé des objectifs ambitieux pour améliorer le secteur des arts au Canada. Dans les pages qui suivent, et en s'appuyant sur ces démarches, nous demandons au Conseil d'aller encore plus loin pour réaliser ces objectifs, dans le respect des peuples autochtones, en améliorant la valeur du financement public du secteur artistique autochtone.

Collaboration, liens communautaires et développement soutenu des relations

L'une des orientations du plan stratégique 2021-2026 du Conseil sera l'entretien et l'expansion des collaborations et des partenariats, notamment en ce qui concerne d'autres secteurs au pays, à l'international ou dans le Nord. Pour aller plus loin, le Conseil pourra :

1. Développer des partenariats avec les communautés et les organismes autochtones œuvrant dans le secteur artistique, dans une optique de soutien mutuel. Ces relations doivent être axées sur la consultation avec les communautés autochtones, ce qui signifie s'adapter à elles et à leurs organismes en décidant ensemble des attentes et des résultats escomptés, créer des partenariats axés sur le respect et l'intérêt mutuel, adopter une approche individualisée pour chaque partenariat et réévaluer les partenariats sur une base régulière ou selon les besoins. Ces partenariats peuvent concerner des zones urbaines ou rurales, voire des partenaires qui redonneront du financement et des liens communautaires.

- **2.** Collaborer avec les artistes et les communautés autochtones pour encourager et créer des occasions de mentorat entre artistes en émergence et artistes autochtones (passeuses et passeurs culturels).
- **3.** Augmenter le soutien offert aux administratrices et administrateurs d'arts autochtones. À cette fin, le Conseil pourrait faciliter le financement des organismes artistiques autochtones et la formation liée aux opérations (administration, comptabilité), à l'expansion (sensibilisation, réseautage) et à l'obtention de financement (rédaction de demandes de subvention). Il pourrait aussi s'agir de soutenir un réseau d'administratrices et d'administrateurs autochtones ou des associations, des forums ou des congrès annuels.

Le Nord

Plusieurs des orientations et des mesures du plan stratégique concernent l'engagement envers les communautés nordiques. Actuellement, il s'agit surtout de travailler sur l'accès numérique, d'accroître la présence du Conseil dans cette région et d'encourager les activités artistiques. Le Conseil préparera aussi une stratégie pour les arts nordiques dans les prochaines années.

- **4.** Développer des volets de financement distincts pour les artistes, passeuses et passeurs culturels et organismes des communautés rurales ou nordiques, ce qui les aiderait des façons suivantes :
 - Ajustement des critères de demande pour tenir compte des différents points de référencement professionnels entre les artistes des communautés éloignées et ceux des régions urbaines.
 - Bonification de l'infrastructure artistique dans le Nord grâce à l'élargissement de la portée du financement aux studios, aux galeries d'art, aux studios d'enregistrement et aux centres artistiques.
 - Prise en compte des frais de déplacement plus élevés pour les artistes.
- **5.** Préparer un partenariat pour l'allocation de fonds et le soutien du Nord par l'entremise d'organismes de financement des arts ou d'organismes artistiques et de communautés autochtones pour éviter les redondances dans les programmes. Déterminer les rôles, les objectifs et les mesures à prendre en matière de collaboration avec les financiers et rendre cette information publique.

- **6.** Adapter les mécanismes opérationnels à la réalité culturelle et régionale des communautés éloignées et nordiques, par exemple grâce à des agentes et agents de liaison qui rencontrent les artistes et les organismes chez eux pour les aider dans leur demande de subvention, ou encore grâce à l'abolition des échéances et à l'acceptation des demandes en continu pour tenir compte de la rupture des communications.

Langue et culture

L'orientation 1 du plan stratégique 2021-2026 vise une meilleure compréhension des obstacles auxquels sont confrontées les minorités linguistiques de langue officielle et promet de consacrer 100 millions de dollars en financement aux arts et aux cultures autochtones sur cinq ans. Le Conseil pourra aussi envisager de protéger et d'encourager les langues et les cultures autochtones des façons suivantes :

- **7.** Intégration de la compréhension du lien indissociable qui unit la langue autochtone et les arts et du fait que la séparation des activités liées à l'art et aux langues peut nuire aux artistes et organismes autochtones. Le Conseil devrait offrir davantage de soutien et de financement pour la protection et la résilience des langues autochtones, y compris en encourageant l'apprentissage et l'enseignement des langues autochtones ainsi que leur intégration aux projets et initiatives artistiques.
- **8.** Élargissement des critères de financement pour que soient acceptés les projets que les artistes veulent faire traduire, pourvu que ces projets puissent être accessibles aux populations autochtones. Cela compensera en partie les coûts élevés de la traduction.
- **9.** Le Conseil devrait envisager de créer des mécanismes de financement pour les activités culturelles, le tout de manière réfléchie et en collaboration étroite avec les gardiennes et gardiens du savoir, les passeuses et passeurs culturels et les Aînés et Aînées autochtones.

Financement

Les mesures de l'orientation 1 du plan stratégique 2021-2026 visent un meilleur accès au financement pour les groupes historiquement marginalisés et mal servis, dont les artistes autochtones. Pour aller plus loin, le Conseil pourra :

- **10.** S'engager à examiner, élaborer ou clarifier les exigences d'admissibilité au financement. Ces exigences devraient coïncider avec les mécanismes de gouvernance autochtones. Il pourrait être avantageux d'intégrer les critères d'admissibilité de *Créer, connaître et partager*. Il faut aussi s'assurer que les personnes qui présentent une demande à ce programme pourront avoir accès aux autres programmes selon une approche d'évaluation de l'attribution du financement décolonisée.
- **11.** Octroyer plus de financement distinct aux artistes en émergence, aux artistes en exploration, aux passeuses et passeurs culturels ainsi qu'aux organismes autochtones et augmenter l'admissibilité au financement pour les artistes en devenir. Le Conseil a déjà un profil pour les artistes en début de carrière/nouvelle carrière, et le programme *Créer, connaître et partager* soutient les artistes en devenir. Toutefois, ces artistes doivent être mentorés par une ou un artiste professionnel. Cette exigence peut limiter les chances des artistes autochtones; par ailleurs, l'art autochtone ne fait pas partie des critères des champs de pratique du volet Artiste en début de carrière/nouvelle carrière. En bonifiant les champs de pratique avec les formes d'art autochtones, il serait possible de financer les nouvelles artistes et les nouveaux artistes autochtones.
- **12.** Élargir le financement pour permettre les investissements en immobilisations : infrastructures liées aux arts et coûts associés à leur entretien; frais de déplacement, surtout depuis les régions éloignées et nordiques; et matériel artistique requis (caméras, ordinateurs et autres outils pertinents).
- **13.** Analyser davantage le taux d'acceptation des demandes et déterminer les approches à appliquer pour que le plus de projets possible soumis par des Autochtones reçoivent du financement.

Accessibilité, sensibilisation et information

L'accessibilité, la sensibilisation et l'information sont des obstacles pour tout organisme. L'étude qui a donné lieu au présent rapport montre un décalage évident : il règne un manque de connaissance des ressources, programmes, initiatives et subventions à la disposition des artistes autochtones et des organismes chevronnés.

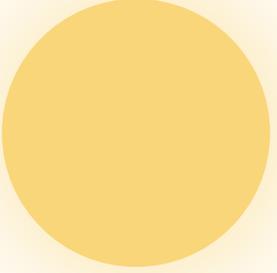
- **14.** Créer une application conviviale et des lignes directrices qui comprennent d'autres formes de communication comme les enregistrements audio ou vidéo; fournir des ressources pour expliquer le processus de demande, comme des tutoriels vidéo; améliorer le processus de soumission par la poste en s'assurant d'abord et avant tout que les gens savent que cette option existe et en simplifiant le processus par l'élimination de la paperasse inutile.
- **15.** Mieux sensibiliser, comprendre et connaître. Bien expliquer tous les aspects des programmes du Conseil, c'est-à-dire le financement, les applications, les outils et les ressources disponibles pour les artistes, administratrices et administrateurs des arts et passeuses et passeurs culturels de toutes les communautés autochtones.
- **16.** Rendre la page web plus accessible dans l'idée de mieux guider les candidates et candidats. Il pourrait s'agir de mettre au point un système de filtrage qui montre à quelles subventions les gens sont admissibles en fonction de leurs réponses à quelques questions, de modifier la page web pour qu'elle soit plus facile d'utilisation (photos plus petites, plus d'information dans chaque page), et d'indiquer clairement les dates importantes pour les subventions et les initiatives.
- **17.** Concevoir un portail web comprenant des formulaires clairs et d'autre matériel lié au Conseil pour simplifier le processus de demande et veiller à ce que les renseignements importants soient facilement accessibles (avis, lignes directrices, formulaires de demande, etc.).
- **18.** Créer un système de rétroaction pour les personnes dont la demande n'a pas été retenue, qui pourrait les aider à améliorer leurs compétences et contribuer à leur succès potentiel dans le futur. Ce système pourrait remplacer la formule actuelle de catégorisation (demande acceptée, recommandée ou non retenue), que les participantes et participants ne trouvent d'aucune aide.

Droits des Autochtones, réconciliation et décolonisation

La création du programme *Créer, connaître et partager* a pour but de réaffirmer l'engagement envers la DNUDPA et de faire respecter les principes de réconciliation de la Commission de vérité et réconciliation. L'initiative {Ré}conciliation est la réponse du Conseil à l'appel à l'action 83, qui demande l'instauration, en tant que priorité de

financement, d'une stratégie visant à aider les artistes autochtones et non autochtones à entreprendre des projets de collaboration et à produire des œuvres qui contribueront au processus de réconciliation. Le travail du Conseil à cet égard est admirable, mais il lui est recommandé de poursuivre l'intervention en suivant ces étapes :

- **19.** Créer un mécanisme pour déterminer le succès des initiatives en réponse à la CVR et la DNUDPA. Le présenter publiquement, tout comme les résultats.
- **20.** Étendre la portée des initiatives qui concernent l'appel à l'action 83. Il pourrait s'agir de donner plus de financement, de rétablir l'initiative {Ré}conciliation ou de créer une nouvelle initiative.
- **21.** Défendre les droits autochtones, par exemple le droit d'avoir le pouvoir décisionnel quant à l'imposition des subventions, aux droits liés à l'imposition, à la double imposition et à l'imposition sur la subsistance.
- **22.** Faire en sorte que les approches autochtones et la connaissance de la culture et des droits de propriété intellectuelle soient respectés et défendus. Il pourrait par exemple s'agir d'une initiative de décolonisation de la perception du concept de possession, pour comprendre la possession d'une œuvre par une communauté. En outre, soutenir les communautés et les artistes autochtones et améliorer la compréhension des concepts de droit d'auteur, de droits communautaires et de droits liés à la possession pour protéger la possession collective de l'art.
- **23.** Accélérer le processus de décolonisation au Conseil en veillant à l'inclusion et à la représentation constante des peuples autochtones à l'échelle du Conseil. Continuer d'augmenter la diversité et la représentation au Conseil et tirer profit de la diversité des points de vue, par exemple en restructurant les critères d'admissibilité et en créant des occasions de perfectionnement professionnel.
- **24.** Continuer de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et de la DNUDPA qui sont liés à l'art et à la culture.
- **25.** Défendre l'intégration des principes de la DNUDPA à tous les échelons du gouvernement dans les plus brefs délais.
- **26.** Prôner la réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.



Conclusion

Archipel Research and Consulting Inc., en collaboration avec le Conseil des arts du Canada, a réalisé une étude nationale sur l'importance des arts et de la culture chez les communautés autochtones du Canada et sur l'importance du financement public dans ce secteur. D'août 2020 à septembre 2021, des artistes, organismes, passeuses et passeurs culturels, Aînées et Aînés autochtones de 12 régions du Canada ont pris part à des entrevues, à des discussions de groupe et à un sondage en ligne.



Les répondantes et répondants sont unanimes : les pratiques artistiques et culturelles sont indissociables des modes d'existence autochtones. En effet, elles sont un vecteur de nombreuses fonctions essentielles aux communautés, notamment la revitalisation de la langue, le développement communautaire, les mécanismes de narration, la continuité culturelle et plusieurs autres. Le financement public est essentiel pour que les artistes, les arts et les cultures autochtones puissent prospérer. Il permet aux artistes de réaliser des projets artistiques et culturels d'envergure qui n'auraient pas pu voir le jour autrement. En offrant un soutien adéquat aux artistes autochtones, on provoque dans les communautés une vague de changements positifs qui peut grandement contribuer aux efforts de réconciliation et de décolonisation.

Si le financement public est essentiel au succès des artistes, beaucoup ont rencontré des obstacles et ont eu du mal à obtenir les fonds et le soutien nécessaire. Les artistes et passeuses et passeurs culturels autochtones ont exprimé le souhait de développer une relation plus agréable et plus durable avec les institutions publiques, plus précisément avec le Conseil des arts du Canada. Des occasions de croissance ont été mises au jour, notamment en ce qui concerne l'accès aux occasions de financement, le contrôle de l'accès, le professionnalisme, le soutien aux candidates et aux candidats des régions éloignées, le soutien linguistique, les possibilités de mentorat, l'identité et le financement.

Enfin, le rapport présente 26 recommandations demandant au Conseil des arts d'améliorer le soutien offert aux artistes autochtones du pays. Ces recommandations touchent à différents aspects des liens communautaires, de la vie nordique, de la langue, du financement, de l'accessibilité et de l'information ainsi que des droits autochtones, de la réconciliation et de la décolonisation. Ils forment ainsi un cadre clair auquel le Conseil peut se fier pour continuer d'améliorer sa relation avec les peuples autochtones et rehausser la valeur du financement public.

À l'heure où le Conseil s'engage dans cette voie, les mesures et les initiatives promettent d'influencer largement la manière dont le secteur des arts, les organismes de soutien aux arts et les organismes gouvernementaux soutiennent les peuples et les communautés autochtones. Les recommandations et les conclusions du présent rapport éclairent la voie à suivre pour les organismes artistiques et culturels du pays, qui ont la responsabilité partagée d'assurer la revitalisation, la protection et la préservation des arts et des cultures autochtones.

Annexes

Guide d'entrevue

Bonjour, Hello, je m'appelle _____ et je suis [chercheuse ou chercheur] chez Archipel Research, un cabinet de recherche appartenant à des Autochtones et dirigé par des Autochtones. Nous travaillons avec le Conseil des arts du Canada pour mener une étude nationale sur l'importance des arts et de la culture pour les communautés autochtones et sur l'impact du financement public des arts et des cultures autochtones. Cette entrevue vous demandera de réfléchir à vos pratiques artistiques et culturelles, aux arts et cultures autochtones en général, et à la manière dont les bailleurs de fonds publics peuvent mieux soutenir les arts et cultures autochtones.

Je vous poserai neuf questions et une série de sous-questions pour clarifier ou approfondir vos idées. La participation à cette entrevue est volontaire : vous pouvez y mettre fin à tout moment et n'avez pas à répondre à toutes les questions. Une fois l'entrevue terminée, je vous enverrai une copie des notes que j'ai prises pour que vous puissiez les vérifier ou les corriger. Vous avez également jusqu'à 14 jours à compter d'aujourd'hui pour annuler votre participation. Une fois qu'Archipel aura terminé la série d'entrevues, un rapport régional sera rédigé. Vous recevrez ce rapport et disposerez de deux semaines avant qu'il ne soit finalisé pour l'examiner et me faire part d'éventuels commentaires.

Avez-vous des questions?

Pouvons-nous commencer l'entrevue maintenant?

1. Apprendre à connaître l'artiste, la passeuse ou le passeur culturel :

Parlez-nous de vous!

- a. De quelle communauté ou nation êtes-vous? Avec qui entretenez-vous des relations?
- b. Qu'est-ce que ça signifie, pour vous, d'être artiste? À quoi ressemble cette réalité pour vous?

2. Les questions suivantes concernent votre parcours avec les arts, la culture et la créativité.

- a. Avez-vous grandi autour d'artistes et de passeuses ou passeurs culturels? Si oui, quelle a été l'inspiration ou l'influence issue de ces personnes?
- b. Avez-vous reçu une formation ou une scolarité associée à votre ou à vos formes d'art ou à votre pratique culturelle?
- c. De quel mentorat, enseignement ou apprentissage avez-vous bénéficié pour votre forme d'art ou d'expression culturelle?
- d. Comment avez-vous trouvé cette expérience par rapport à ce que vous faites aujourd'hui?

3. À quoi ressemblent les arts et la culture dans votre famille et votre communauté? Comment voyez-vous le rôle des arts et de la culture dans votre milieu? Il peut s'agir de votre nation, de votre territoire, de votre lieu de résidence actuel ou de votre communauté d'origine.

- a. Comment cela a-t-il évolué au fil du temps?
- b. Comment pensez-vous que cela va évoluer à l'avenir?

4. Les prochaines questions portent sur votre expérience, vos rapports et vos opinions concernant les organismes artistiques.

- a. Quelle a été votre expérience avec les organismes artistiques autochtones? (Cela peut inclure les programmes, la représentation et l'accès.)
- b. En quoi vos expériences avec les organismes artistiques non autochtones diffèrent-elles?
- c. À votre avis, quel est le rôle des organismes artistiques dans la promotion et le soutien des artistes, des arts et des cultures autochtones au Canada?
- d. Quel rôle aimeriez-vous voir les organismes artistiques autochtones jouer à l'avenir?

5. Présentez-vous des demandes de subvention ou de financement auprès d'organismes de financement des arts?

- a. Si non, pourquoi?
- b. Si oui, quelle a été votre expérience en matière d'accès au soutien des organismes de financement des arts (par exemple, le Conseil)?
- c. Comment les organismes de financement (par exemple, le Conseil) peuvent-ils vous soutenir au mieux en tant qu'artiste autochtone?
- d. Quel rapport souhaiteriez-vous voir, à l'avenir, entre les peuples autochtones et les organismes de financement des arts (par exemple, le Conseil)?

6. Comment décririez-vous votre relation avec les langues autochtones en contexte artistique et culturel?

7. Quel rôle aimeriez-vous voir les langues autochtones jouer dans les arts et les cultures autochtones à l'avenir?

Suggestions : revitalisation, promotion ou utilisation de la langue

8. Quelle est votre compréhension des droits et de la propriété artistiques?

Suggestions : appropriation culturelle, droits de propriété intellectuelle, droits communautaires, conceptions occidentales de la propriété

a. Comment ces droits pourraient-ils être protégés?

Suggestions : quelles catégories d'identité sont importantes pour vous?

Comment souhaitez-vous que cette information soit utilisée?

9. Dans quelle direction aimeriez-vous voir les arts et les cultures autochtones de cette terre se développer dans le futur?

Sous-questions supplémentaires :

a. Connaissez-vous le terme « décolonisation »? Cela fait-il partie de votre pratique?

Que signifierait la décolonisation du secteur des arts et de la culture?

b. Connaissez-vous le terme « autochtonisation »? Cela fait-il partie de votre

pratique? Que signifierait l'autochtonisation du secteur des arts et de la culture?

c. Avez-vous d'autres façons de décrire le changement que vous souhaiteriez voir dans le secteur des arts et de la culture?

Voilà toutes les questions que j'avais pour vous aujourd'hui. Souhaitez-vous ajouter autre chose?

Merci beaucoup pour votre participation. Nous vous ferons suivre des notes de notre discussion et vous donnerons l'occasion de fournir vos commentaires. Si vous souhaitez vous retirer de l'étude, vous pouvez aussi nous en informer. Nous vous communiquerons également les résultats de cette étude dès qu'ils seront disponibles. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant l'étude, veuillez nous contacter à tout moment.

Guide du groupe de discussion

1. Pourquoi les arts et les cultures autochtones sont-ils importants pour vous?

- 2. Préambule :** Le Conseil offre des programmes de financement spécifiques aux communautés autochtones avec le programme *Créer, connaître et partager*. Ce programme, qui est conçu pour être plus accessible aux communautés autochtones, est basé sur des critères de financement mettant en valeur l'expérience vécue, et propose aux Aînées, aux Aînés et aux passeuses et passeurs culturels de présenter des demandes de financement. Ces critères contrastent avec d'autres programmes de financement qui mettent l'accent sur la formation professionnelle plutôt que sur l'expérience vécue.

Question : Comment le Conseil des arts pourrait-il mieux répondre aux divers besoins des communautés autochtones en matière d'initiatives et de programmes artistiques et culturels?

- a. Comment le Conseil des arts pourrait-il améliorer son engagement envers les communautés des régions rurales ou éloignées?
 - b. Comment le Conseil des arts pourrait-il mieux soutenir les artistes et les professionnelles et professionnels des arts en devenir ou en émergence?
Suggestions : soutien durant le processus de demande, sensibilisation, établissement de relations, développement du leadership culturel, programmes et initiatives, etc.
- 3. Qu'est-ce qui est nécessaire pour consolider la relation entre, d'une part, les artistes, les Aînées, les Aînés et les passeuses et passeurs culturels autochtones, et, d'autre part, les institutions artistiques?**
- Suggestions : par exemple la création de réseaux, les partenariats avec des organismes communautaires, les relations avec des organismes autochtones et la création d'institutions artistiques autochtones.

4. En quoi votre rapport avec votre langue autochtone façonne-t-il ou influence-t-il vos formes d'art ou vos pratiques culturelles?

- a. Comment les organismes artistiques et culturels peuvent-ils mieux soutenir l'apprentissage et la préservation des langues?
- b. Comment les bailleurs de fonds peuvent-ils mieux soutenir l'apprentissage et la préservation des langues?

5. Voyez-vous des lacunes que nous ne comblons pas?

Sondage

Le Conseil des arts du Canada

Sondage sur les arts et les cultures autochtones

Archipel Research and Consulting Inc., un cabinet de recherche appartenant à des Autochtones et dirigé par des Autochtones, travaille avec le Conseil des arts du Canada pour mener une étude nationale sur l'importance des arts et de la culture pour les communautés autochtones et sur l'impact du financement public des arts et des cultures autochtones.

Votre participation est essentielle à la réussite de ce projet. Ce sondage sera utilisé pour comprendre le rôle des arts et des cultures pour les communautés autochtones. Grâce à votre participation, nous pourrions établir des relations plus solides entre le Conseil des arts du Canada, les artistes autochtones, les professionnelles et professionnels des arts, les passeuses et passeurs culturels et les communautés autochtones, et pourrions améliorer l'accès au financement des arts et de la culture.

La participation à ce sondage est volontaire. Vos réponses seront analysées et rassemblées dans un rapport qui sera rendu public en 2021. Il vous faudra environ 20 minutes pour y répondre. Vos réponses resteront anonymes et confidentielles.

Afin de donner la priorité aux artistes autochtones, certaines questions sont spécifiques aux nations et communautés autochtones auxquelles vous vous identifiez. Ces questions seront obligatoires afin de garantir l'exactitude des résultats du sondage. Les autres questions sont facultatives.

Parlez-nous de vous.

1. Veuillez indiquer votre affiliation. (Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.)

- Premières Nations
- Inuits
- Métis

- 2. À quelle nation ou communauté spécifique vous identifiez-vous? (Vous pouvez fournir plus d'une réponse.)**
- 3. Y a-t-il une autre communauté culturelle à laquelle vous vous identifiez?**
- 4. Quel est votre lieu de résidence (nom de la ville, de la communauté des Premières Nations, de l'établissement métis, de la localité, du hameau ou de l'endroit où vous vivez)?**
- 5. Dans quel type de région vivez-vous et travaillez-vous? (Vous pouvez indiquer plus d'une réponse.)**
 - Région urbaine (dans une ville)
 - Banlieue (dans un milieu situé en périphérie d'une ville)
 - Région rurale (dans une petite localité)
 - Région éloignée (dans un milieu où l'accès routier est limité ou inexistant)

Partie A : Votre pratique artistique et culturelle

Dans cette section, nous vous poserons quelques questions sur votre pratique artistique et/ou culturelle. Veuillez sélectionner pour chaque question les options qui s'appliquent et répondre à autant de questions que vous le souhaitez.

Nous vous poserons quelques questions supplémentaires sur votre parcours à la fin du sondage.

- 1. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre rôle dans les arts et la culture? (Choisir une seule réponse.)**
 - Artiste
 - Membre du personnel d'un organisme artistique et culturel
 - Professionnelle ou professionnel des arts ou de la culture (ex. : agente ou agent, commissaire, productrice ou producteur)
 - Aînée ou Aîné, gardienne ou gardien du savoir, passeuse ou passeur culturel
 - Éducatrice ou éducateur, instructrice ou instructeur, chercheuse ou chercheur
 - Autre

2. Veuillez décrire, en quelques mots, votre rôle dans les arts et la culture.

3. Quels domaines de la pratique artistique et culturelle sont les plus pertinents pour vous? Sélectionnez une ou plusieurs des réponses suivantes.

- Arts du cirque
- Danse contemporaine
- Danse coutumière ou traditionnelle
- Musique et sons contemporains
- Musique et sons traditionnels ou coutumiers
- Art de la performance contemporain
- Art de la performance coutumier ou traditionnels
- Arts visuels contemporains
- Arts visuels coutumiers ou traditionnels
- Arts culinaires
- Transfert de connaissances culturelles
- Pratiques des artistes sourds ou handicapés
- Design
- Arts numériques
- Mode
- Film
- Inter-arts
- Pratiques fondées sur la terre
- Littérature
- Arts médiatiques
- Activités pluridisciplinaires
- Conte
- Théâtre
- Autre

4. Veuillez décrire, en quelques mots, vos pratiques artistiques et culturelles :

5. Comment avez-vous appris votre pratique artistique ou culturelle actuelle?

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Aînées, Aînés, passeuses ou passeurs culturels
- Parents, famille ou proches
- Apprentissage autonome
- Leçons ou cours
- Académie ou autre programme disciplinaire
- Apprentissage ou mentorat artistique ou culturel
- Établissement d'enseignement postsecondaire
- Autre

6. Avez-vous une affiliation ou contribuez-vous à un organisme, à un groupe ou à un collectif artistique ou culturel? (Choisir une seule réponse.)

- Organismes, groupes ou collectifs autochtones
- Organismes, groupes ou collectifs non autochtones
- Organismes, groupes ou collectifs autochtones et non autochtones
- Non

7. Veuillez décrire votre implication au sein de ces organismes.

8. Depuis combien de temps exercez-vous votre pratique artistique ou culturelle?

- Moins d'un an
- De 1 à 5 ans
- De 6 à 10 ans
- De 11 à 20 ans
- Plus de 20 ans

9. Comment diffusez-vous votre pratique artistique ou culturelle? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- Je diffuse mon travail auprès d'autres personnes de ma communauté.
- Je diffuse mon travail auprès du grand public.
- Je diffuse mon travail à l'échelle canadienne.
- Je diffuse mon travail à l'échelle internationale.
- Je ne diffuse pas mon travail publiquement.

Partie B : Arts et cultures autochtones

La section suivante comprend quelques questions sur l'importance des arts et des cultures autochtones pour vous et votre communauté. Veuillez sélectionner les options fournies pour chaque question.

1. Parmi les énoncés suivants, lesquels sont les plus importants pour vous? (Veuillez sélectionner jusqu'à cinq priorités.)

Les arts et les cultures autochtones sont importants pour moi parce qu'ils peuvent...

- rassembler les gens.
- remettre en question le colonialisme et y résister.
- contribuer à la préservation et à la revitalisation des connaissances et des langues traditionnelles.
- transférer le savoir d'une génération à l'autre.
- contribuer à la santé et au bien-être d'une communauté.
- contribuer à la santé et au bien-être des personnes.
- contribuer à l'autodétermination et à la souveraineté autochtones.
- créer un lien avec la terre et les autres êtres vivants.
- développer la connaissance de l'histoire, des cultures et des réalités autochtones.
- faciliter l'apprentissage et la découverte.
- contribuer plus largement à la société.
- contribuer aux communautés et à la société sur le plan économique.
- promouvoir l'engagement des enfants et des jeunes à l'égard de leur culture.
- procurer du plaisir personnel.
- partager les cultures autochtones avec d'autres communautés.
- favoriser la réconciliation entre les peuples autochtones et allochtones.
- Autre

2a. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec l'affirmation suivante : Les arts et les cultures autochtones jouent un rôle important dans ma communauté.

- Tout à fait d'accord
- D'accord
- Ni en accord ni en désaccord
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord

- 2b. Veuillez préciser le rôle que jouent les arts et les cultures autochtones dans votre communauté.**
- 3. Comment votre relation avec votre ou vos langues autochtones façonne-t-elle et influence-t-elle vos pratiques artistiques ou culturelles?**
- 4. La question des droits et de la propriété artistiques des personnes, des communautés et des nations est complexe. Il existe souvent des clivages entre les notions autochtones et occidentales de la propriété intellectuelle, de la propriété et de la diffusion des arts et de la culture. Comment les expressions culturelles autochtones peuvent-elles être protégées (droits et propriété artistiques, appropriation culturelle, etc.)? Veuillez expliquer votre réponse.**

Partie C : Financement public des arts et des cultures autochtones

Dans la section suivante, nous vous poserons quelques questions sur vos expériences avec le financement du Conseil des arts du Canada et sur la façon dont le Conseil pourrait mieux soutenir les arts et les cultures autochtones à l'avenir. Pour chaque question, veuillez choisir une réponse parmi les options fournies.

- 1. Avez-vous présenté une demande de financement au Conseil des arts du Canada dans les trois dernières années?**
- Oui
 - Non
 - Je ne m'en souviens plus.
- 2. Pourquoi n'avez-vous pas présenté de demande au titre des programmes de financement du Conseil des arts? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent.**
- Je ne suis pas admissible aux programmes de financement du Conseil des arts.
 - Je finance mon art autrement.
 - Je trouve le processus de demande du Conseil des arts trop complexe.
 - Je ne trouve pas de programme du Conseil des arts qui réponde à mes besoins.
 - Je n'ai pas assez d'information sur les programmes du Conseil des arts.
 - Je ne pensais pas que les programmes de financement étaient pour moi.
 - Je ne voulais pas utiliser de ressources qui auraient pu profiter à d'autres personnes.
 - Autre
 - Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre.

3. Avez-vous reçu des fonds du Conseil des arts du Canada dans les trois dernières années?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas.

4. Quelles stratégies le Conseil des arts du Canada pourrait-il privilégier à l'avenir pour soutenir les arts et les cultures autochtones au Canada?

Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Formation et ateliers pour les artistes et les organismes (ex. : rédaction de demandes de subvention)
- Rétroaction sur les demandes non retenues
- Matériel de demande dans les langues autochtones
- Soutien à la revitalisation linguistique et culturelle
- Embauche d'agentes et d'agents de liaison locaux pour aider les communautés à accéder au financement
- Promotion des programmes
- Promotion des arts autochtones
- Financement pour soutenir le développement professionnel des organismes et des professionnelles et professionnels des arts
- Création de réseaux et de partenariats à l'intérieur du secteur artistique
- Création de réseaux et de partenariats en dehors du secteur artistique
- Soutien aux projets numériques
- Soutien au mentorat pour les artistes en émergence ou en devenir
- Je ne sais pas ou je préfère ne pas répondre.

5a. Veuillez indiquer votre degré d'accord avec les énoncés suivants (Choisir une seule réponse).

Le soutien du Conseil des arts du Canada a eu une incidence positive sur ma pratique artistique et culturelle.

- Tout à fait d'accord
- D'accord
- Ni en accord ni en désaccord
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas.

**5b. Veuillez indiquer votre degré d'accord avec les énoncés suivants
(Choisir une seule réponse).**

- Le soutien du Conseil des arts du Canada a fait une différence positive dans ma communauté.
- Tout à fait d'accord
- D'accord
- Ni en accord ni en désaccord
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas.

**5c. Veuillez indiquer votre degré d'accord avec les énoncés suivants
(Choisir une seule réponse).**

Le Conseil des arts du Canada apporte un soutien précieux aux arts et aux cultures autochtones.

- Tout à fait d'accord
- D'accord
- Ni en accord ni en désaccord
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas.

6. Veuillez décrire ce que vous aimeriez voir de la part du Conseil des arts du Canada pour mieux soutenir les arts et les cultures autochtones dans les prochaines années.

Partie D : Questions démographiques générales

Cette dernière série de questions vous demandera quelques détails supplémentaires sur vous-même. Ces informations seront utilisées pour mieux comprendre la diversité des personnes qui ont répondu à ce sondage. Pour chaque question, veuillez sélectionner les options qui s'appliquent et répondre à autant de questions que vous le souhaitez.

1. Quelle est votre identité de genre? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- Personne trans
- Femme

- Homme
- Personne non binaire
- Personne bispirituelle
- Personne genderqueer
- Personne agenre
- Autre
- Je préfère ne pas répondre.

2. Vous identifiez-vous comme un membre de la communauté LGBTQ2+?

- Oui
- Non
- Je préfère ne pas répondre.

3. Quelle est votre langue principale?

- Anglais
- Français
- Langue autochtone ou autre
- Je préfère ne pas répondre.

4. Quel âge avez-vous?

- Moins de 18 ans
- De 18 à 34 ans
- De 35 à 44 ans
- De 45 à 54 ans
- De 55 à 64 ans
- De 65 à 74 ans
- 75 ans et plus
- Je préfère ne pas répondre.

5. Vous identifiez-vous comme une personne sourde, partiellement sourde ou malentendante?

- Oui
- Non
- Je préfère ne pas répondre.

6. Êtes-vous une personne handicapée? Aux fins de ce questionnaire, ce terme désigne les personnes qui ont une maladie chronique ou qui présentent une déficience physique, mentale, sensorielle, psychiatrique ou d'apprentissage durable récurrente.

- Oui
- Non
- Je préfère ne pas répondre.

7. Avez-vous réalisé une entrevue avec Archipel Research & Consulting dans le cadre de la recherche sur la valeur du financement public des arts et des cultures autochtones?

- Oui
- Non

(Après le clic sur « Envoyer »)

Merci d'avoir répondu à ce sondage!

Les personnes qui ont répondu à ce sondage peuvent participer à un tirage d'un panier cadeau comprenant une carte Visa prépayée et des produits créés par des Autochtones d'une valeur totale de 500 \$.

Veuillez noter que c'est Archipel Research and Consulting qui organise le tirage au sort et que la personne gagnante sera tirée au sort.

Les tirages auront lieu le 28 mai, le 28 juin et le 28 juillet.

Pour participer, veuillez inscrire ci-dessous votre nom et votre adresse électronique. Si vous ne souhaitez pas participer, écrivez simplement « Non ».

J'aimerais recevoir des mises à jour sur cette recherche ou qu'on communique avec moi s'il y a d'autres occasions de participer.

- Oui
- Non
- Nom : _____
- Adresse électronique : _____

Pour en savoir plus sur la façon dont le Conseil des arts du Canada soutient les arts et les cultures des Premières Nations, inuits et métis, visiter :

<https://conseildesarts.ca/financement/subventions/creer-connaître-et-partager>.

Carte régionale

Régions de recherche:

- | | | | |
|---|---|----|---|
| 1 | ● | 7 | ● |
| 2 | ● | 8 | ● |
| 3 | ● | 9 | ● |
| 4 | ● | 10 | ● |
| 5 | ● | 11 | ● |
| 6 | ● | 12 | ● |

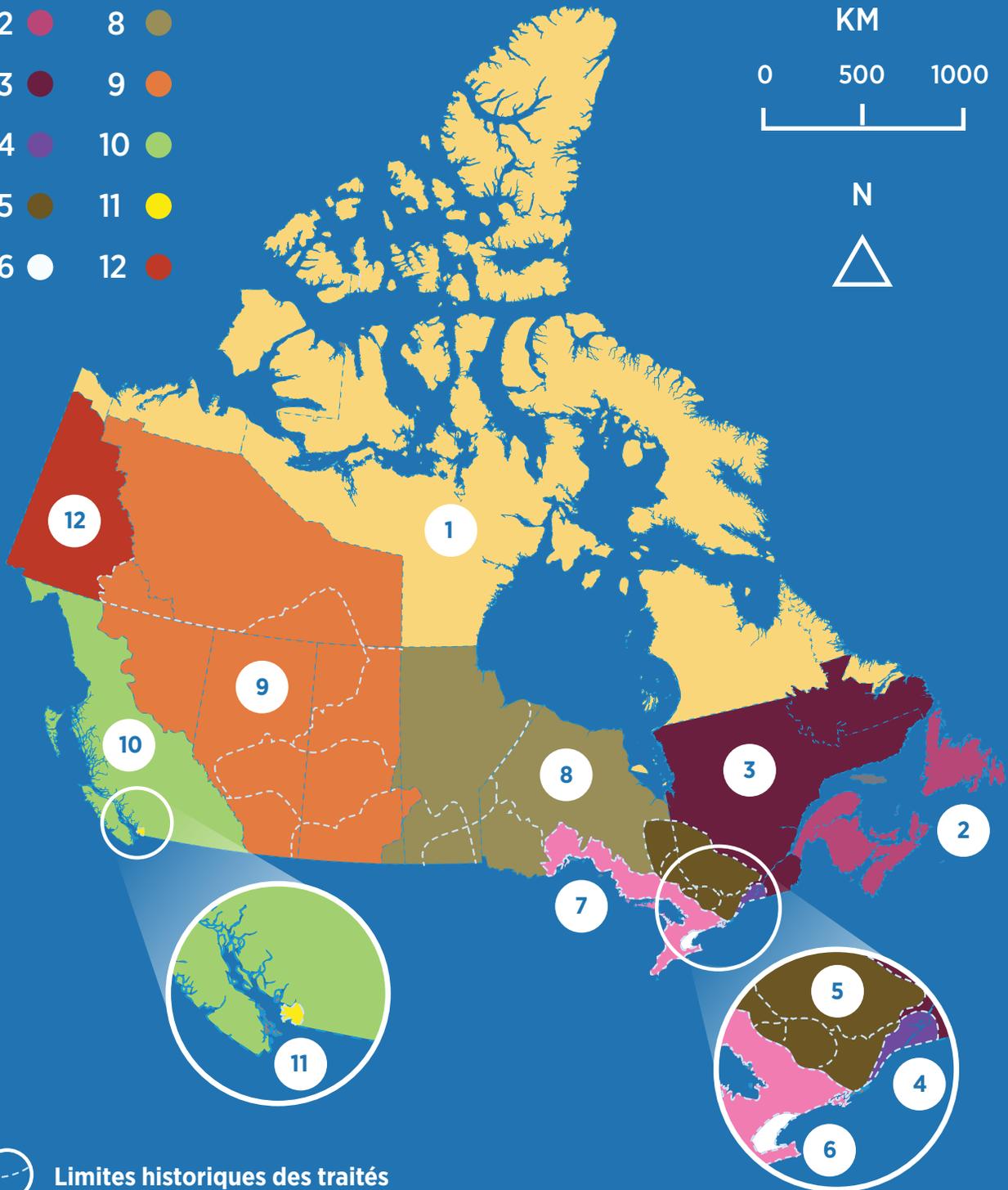
CANADA

KM

0 500 1000



N



Limites historiques des traités



Frontières provinciales